



Plan Départemental Économie Sociale & Solidaire

2013 - 2015





Gérard BONNET

Président du
Conseil général
de la Corrèze

La crise de 2008 a révélé les conséquences de la dérive d'un modèle économique et financier mondialiste.

Des citoyens de plus en plus nombreux sont à la recherche d'un modèle promoteur de démocratie, de solidarité et d'humanisme économique pour mieux vivre ensemble et contribuer à assurer à tous une existence plus digne.

L'ESS a incontestablement bénéficié de cette prise de conscience, ces dernières années, qu'il pouvait exister une autre économie, portant un véritable projet politique et social avec à la clé un autre modèle de société.

l'ESS constitue d'ores et déjà, et depuis longtemps, un véritable secteur éco-

nomique et reconnu ; elle représente environ 10% de l'emploi salarié en France et plus de 12% de l'emploi salarié en Corrèze.

Elle constitue un formidable levier de développement local, au carrefour de la satisfaction des besoins sociaux des populations et des territoires, générant des emplois locaux, non délocalisables ; c'est particulièrement vrai dans notre région qui est l'un des berceaux du mouvement coopératif.

Sans attendre la crise de 2008, la collectivité régionale a fait du développement de l'ESS l'un des objectifs de ses politiques publiques.

C'est également l'une des ambitions du Département de la Corrèze de s'engager sur notre territoire sur la durée, pour nos stratégies de développement écono-

mique et de soutien aux entreprises corréziennes.

Cet engagement se prend dans un contexte particulier de contrainte budgétaire et de mutations institutionnelles.

Il est donc nécessaire que le Département puisse s'appuyer sur une fédération de volontés des acteurs, de mutualisation de moyens des financeurs de l'ESS, je pense en particulier à l'État et à la Région, afin d'accompagner la création et le développement de chaque projet.

Je veux ici remercier tous ceux qui ont contribué à la réflexion et à la structuration des actions et outils du plan départemental de l'Économie sociale et solidaire, pour l'accompagnement et le soutien des porteurs de projet.

Économie alternative, transversale car présente dans tous les secteurs économiques, elle rappelle à tout un chacun que l'économie n'est pas forcément un processus de prédatation sociale mais source d'accomplissement humain. Elle est au croisement des politiques sociales et de l'économie dite traditionnelle.

C'est également une économie de proximité et de coopération sur un territoire dont les emplois ont la caractéristique de ne pas pouvoir être délocalisés.

En novembre 2011, le Conseil général de la Corrèze avait lancé un appel à tous ceux et à toutes celles qui se reconnaissaient dans le champ de l'ESS sans avoir de vision dogmatique a priori, sans avoir de prérequis par rapport aux statuts, aux activités des entreprises, de filières, sans avoir non plus défini en amont un périmètre rigide et conventionnel.

Cet appel, vous l'avez entendu, et nous avons pu travailler ensemble sur plusieurs mois pour construire pas à pas cette politique départementale ensemble.

Ce processus de co-construction de politique publique, lors d'ateliers thématiques et de groupes de travail, nous a permis, je le pense sincèrement, d'atteindre des objectifs partagés, dans une démarche toujours consensuelle et d'écoute, et pour toute cette intelligence collective, je voudrais vous remercier.

Je voudrais rappeler aussi que cette démarche a été guidée par la volonté de ne jamais confronter ce qui pourrait apparaître comme la juxtaposition de plusieurs modèles économiques.

Nous nous sommes attachés à mettre en exergue des valeurs qui ont du sens pour nous, telles que par exemple :

- les modes de gouvernances et les principes démocratiques spécifiques au sein de l'entreprise dans un esprit coopératif ;

- la finalité politique et la prise en compte de besoins non satisfaits, peu satisfaits ou qui peuvent l'être autrement ;

- l'affirmation de valeurs collectives à l'exemple de la prise en compte de la dimension écologique ;
- la capacité à pouvoir conjuguer plusieurs vocations, l'intérêt général avec des activités d'utilité sociale, l'insertion des personnes dans une logique de solidarité tout en s'inscrivant dans des logiques économiques.

Nous avons souhaité, dans une vision pragmatique, apporter des réponses concrètes et adaptées face aux différentes problématiques identifiées de développement économique, et revendiquer le droit à l'innovation et à l'expérimentation.

Je vous remercie à nouveau pour votre mobilisation et pour l'énergie que vous mettrez dans le développement de projets porteurs de développement et d'espoir.

Michel da CUNHA

Vice-Président
du Conseil général,
délégué à
l'Économie
Sociale et
Solidaire

L'enjeu pour le Département de la Corrèze est d'infléchir certaines interventions départementales afin de pouvoir multiplier les passerelles entre ses deux compétences, sociale et économique.

Les premières rencontres de l'Économie Sociale et Solidaire en Corrèze organisées dans le cadre du Mois de l'ESS en novembre 2011, sous l'angle "Entreprendre autrement" ont amené le Conseil Général de la Corrèze à élaborer un Plan Départemental en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

La volonté de s'engager dans la définition d'expérimentations, voir de soutiens spécifiques, avait été annoncée lors de la séance plénière du 24 juin 2011.

Ce Plan se veut être une série de propositions concrètes qui s'intègrent au sein d'un programme structuré et global et qui vise tant à mettre en valeur les actions déjà menées par le Département en faveur de l'ESS qu'à affirmer une série de nouvelles propositions.

L'élaboration du Plan Départemental en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire s'inscrit dans un contexte particulier :

- de crises économique et sociale qui touchent tous

les secteurs et tous les publics mais peut être plus encore les personnes fragilisées et pour lesquelles, globalement, le Conseil général a la responsabilité d'apporter des réponses,

- de prise de conscience que les réponses attendues ne peuvent plus être qu'institutionnelles, cloisonnées mais doivent être transversales et faire l'objet d'un travail collectif pour viser l'efficacité et pour apporter les réponses les mieux adaptées et les plus innovantes face aux besoins exprimés.

Repréciser la notion d'Économie Sociale et Solidaire est un exercice toujours difficile puisque la définition n'est pas encore stabilisée.

Le projet de Loi prévu courant 2013 en fixera très certainement les contours.

Il est possible cependant d'apporter un éclairage sur son contenu car un certain nombre d'éléments déterminants constituent aujourd'hui les fondements de l'ESS :

- un modèle économique qui place au premier plan le lien social et la solidarité ;
- des modes de gouvernance et de principes démocratiques spécifiques au sein de l'entreprise, dans un esprit coopératif ;
- une dimension collective et participative ;
- un objet et une finalité "politique" avec la prise en compte de besoins non

satisfais, peu satisfais ou qui peuvent l'être autrement et l'affirmation de valeurs collectives, à l'exemple de la prise en compte de la dimension écologique ;

- une capacité à pouvoir conjuguer plusieurs vocations :

- > l'intérêt général, avec des activités d'utilité sociale et collective,
- > l'insertion des personnes, dans une logique de solidarité,
- > et, enfin l'objet marchand, qui questionne les notions de productivité et de rentabilité et bien sûr leur finalité.

- une inscription dans une vision très pragmatique afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées face aux enjeux rencontrés,

- un déploiement dans le vaste champ de l'innovation et de l'expérimentation, qui est une dimension essentielle.

Il faut donc évacuer l'idée, à priori qu'il s'agit d'une économie de réparation, caritative.

Économie alternative et transversale, car présente dans tous les secteurs économiques, elle rappelle à tout un chacun que l'économie n'est pas un processus de prédatation sociale mais source d'accomplissement humain, **elle est au croisement des politiques sociales et de l'économie dite traditionnelle.**

C'est également une économie de proximité et de coopération territoriale dont les emplois ont la caractéristique de ne pouvoir être délocalisés.

La collectivité départementale a donc une vocation légitime à s'engager sur ce pan de l'économie avec la volonté de :

➤ s'imprégner des axes de développement du nouveau Schéma Régional de Développement Économique (SRDE), qui identifie l'Économie Sociale et Solidaire comme un axe de progrès, de valoriser tous les co-financements possibles avec le Conseil Régional du Limousin et les au-

tres partenaires,

- d'apporter une meilleure efficience de nos dispositifs économiques dans un contexte de tension économique et de crédits départementaux limités, pour développer avant tout de la richesse et donner du sens à notre action en privilégiant l'innovation,
- de valoriser en tant que chef de file en matière de politique d'insertion, des actions d'accompagnement

dans le domaine de l'insertion par l'activité économique,

- de renforcer en interne, les programmes de développement et des dispositifs exemplaires et emblématiques adossés au socle de l'Agenda 21 départemental tels que le Microcrédit Solidaire, la commande publique responsable, la réflexion sur un développement des filières courtes ou encore le soutien à une agriculture de qualité, ...

L'évaluation

L'évaluation, outil de gestion des politiques publiques, va permettre de vérifier la teneur des moyens qui y sont affectés, d'apprécier leur pertinence et de réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés.

Pour cela, elle procède selon une articulation autour de 4 axes :

- la **construction** d'objectifs du plan et leurs cohérences par rapport aux attentes des acteurs,
- l'**analyse** de l'impact réel de cette politique sur le tissu économique et social ;
- un **suivi** à partir de critères définis en fonction des objectifs du plan. L'évaluation bâtit un système d'indicateurs qui permet de vérifier l'équation des moyens du plan aux objectifs ;
- l'**élaboration de recommandations** pour améliorer cette intervention.

Le but de l'évaluation permet une analyse qui projette le résultat à partir de l'existant, de donner au commanditaire et à ses maîtres d'œuvre des outils de réévaluation de leurs choix stratégiques.

L'évaluation vise ainsi 5 objectifs déclinés comme suit :

- **renforcer la connaissance** des effets de l'action publique par la confrontation des résultats de la politique aux objectifs initiaux ;
- **optimiser l'allocation des ressources** financières, matérielles et humaines de la politique ou du plan évalué ;
- **améliorer la transparence** de l'action publique auprès des acteurs ;
- **favoriser** de nouvelles pratiques dans les services et une culture de résultat ;
- **rendre plus lisible** l'action publique par une approche transversale.

L'élaboration du plan requiert l'identification de 4 qualités indispensables :

- l'efficacité,
- l'efficience,
- l'impact,
- la pertinence.

Une élaboration du plan, collective et consensuelle

Cette diversité même de l'économie sociale et solidaire, aussi riche que difficile à appréhender, ont amené l'institution départementale à **engager la réflexion avec et pour les acteurs et les territoires** dans une démarche concertée, partagée, nourrie des échanges, des expérimentations menées, des contributions apportées, **sans vision dogmatique à priori** puisque les valeurs portées par l'ESS sont connues et reconnues par tous.

Une réflexion collective et consensuelle a donc été menée tout en portant une grande vigilance quant aux intérêts parfois divergents des parties prenantes.

La démarche de concertation et d'élaboration des propositions du plan s'est organisée collectivement, tout en gardant un équilibre entre :

1) *d'une part les enjeux politiques de la collectivité départementale en termes de :*

- Création, maintien et développement de l'emploi pérenne et non délocalisable, des activités et des initiatives,
- Lutte contre les discriminations sociales et territoriales en s'appuyant sur une économie qui peut être en capacité d'apporter des réponses en termes d'activités, de cohésion territoriale, de propositions alternatives et d'innovations,
- D'exploration et la définition de soutiens adaptés sur ce champ spécifique et alternatif de l'économie, conformément aux attendus du rapport "Politique économique : lier davantage les aides économiques à l'emploi", présenté lors de la séance plénière départementale du 24 juin 2011.

2) *et d'autre part, les attentes des acteurs mobilisés et engagés.*

Une mobilisation forte et constante des réseaux et des acteurs économiques :

L'implication des acteurs a été importante tout au long de l'année avec environ 80 participants et une cinquantaine de structures mobilisées.

Aussi la réflexion a permis de travailler sur des propositions, de les faire mûrir pour répondre concrètement aux freins identifiés et aux besoins exprimés par les acteurs.

L'élaboration du plan requiert l'identification de 4 qualités indispensables :

- l'efficacité,
- l'efficience,
- l'impact,
- la pertinence.

Méthodologie pour la construction du plan

- » Prise en compte des particularités de l'Économie Sociale et Solidaire : **accroissement de sa notoriété, de son efficience et de conscience d'appartenance** de ses acteurs à ce secteur :
- Co-conception basée sur des expériences, initiatives,
- Repérages des freins au développement et identifications des leviers potentiels de développement
- » Des degrés d'implications divers en fonction des interlocuteurs :
 - Acteurs de terrain > travail de fond dans les ateliers
 - Institutionnels et directions du CG > mobilisation dans le cadre des comités de pilotage
 - Les organismes consulaires > mobilisation dans le cadre des différentes commissions économiques existantes

Privilégier une approche politique ascendante, une approche transversale et de dialogue

Differentes ateliers (au total 10) ont ainsi pu contribuer à enrichir le contenu et les axes de développement au travers :

- d'une réflexion de fond privilégiant les valeurs et les spécificités de l'ESS avec des thématiques essentielles telles que l'utilité sociale, les réponses qu'apportent les territoires aux besoins peu ou pas satis-

faits, l'innovation sociale, ... et non pas une approche par filière et/ou secteurs économiques,

- de la prise en compte des logiques d'accompagnement d'initiatives, des logiques de développement d'activités,
- de la lecture des expérimentations au travers d'une logique de projet.

Des étapes essentielles d'ajustement avec des temps d'échanges spécifiques pour travailler et affiner les articulations nécessaires entre les dispositifs déjà existants au niveau du Conseil Régional notamment, et les compétences économiques des opérateurs professionnels ont été nécessaires et réalisées.

Les étapes de construction

1^{er} trim 2012

Phase préparatoire : Définition du périmètre

Organisation de la mission avec une communication interne et externe autour du plan : informer les acteurs et les inviter à participer à la réflexion ; début des entretiens

2^{ième} trim 2012

Phase de concertation et collecte d'information :

- Apports des 1ers questionnaires et des entretiens
- Tenue des ateliers : Constitution des groupes de travail + organisation matérielle en amont + animation + retranscription ; ouverture d'une page sur le site Internet du CG

3^{ième} trim 2012

Phase analyse, préparation ossature du plan + rédaction

- rédaction du plan et travail sur les actions jugées prioritaires
- 4 ateliers supplémentaires + 1 restitution globale valorisant les contributions et apports
- **rencontre des organismes économiques** (chambres consulaires, URSCOP, plateformes, Limousin et Corrèze Expansion, Limousin Actif) et des institutionnels (Conseil Régional, Communautés d'agglo de Brive & Tulle, PNR Millevaches)

4^{ième} trim 2012

Phase de validation et approbation du plan :

- Organisation Mois de l'ESS, fin nov : information sur un sujet spécifique que sont les coopératives et les coopératives d'activité et d'emploi
- Séance plénière de décembre 2012

2 orientations majeures ont ainsi été travaillées pour structurer une politique globale, cohérente, et proposer une stratégie commune et pérenne de coopération au service de projets économiques innovants, porteurs d'innovation et d'utilité sociale.

La première de ces orientations, "soutien des initiatives et des activités", est constituée de 2 axes de développement :

- Aide à l'émergence de projets
- Appuis techniques et financiers

des projets d'entreprises

L'ambition est d'être à l'écoute de tout projet collectif, porteur d'innovation et d'utilité sociale, de sécuriser le parcours de création d'entreprises, d'offrir un cadre participatif et rassurant d'orientation, d'expertise et d'accompagnement des porteurs de projet.

La seconde orientation "consolidation de l'ESS" comprend également 2 axes :

- Gouvernance et territoires
- Reconnaissance et partage de la culture ESS.

Elle reprend les fondamentaux du développement local en termes de coopération territoriale et partenariale.

En effet, les territoires sont des partenaires incontournables. Ces associations d'acteurs et de réseaux, parfois informels, contribuent à un changement d'échelle et à la visibilité de

l'ESS. Cet aspect de visibilité est tout autant nécessaire car la mise en œuvre d'une stratégie commune et partagée de coopération au service de projets économique requiert de travailler en parallèle à la construction d'une identité forte et de donner corps à ces valeurs de l'ESS.

Les 12 actions qui en résultent sont autant de réponses aux besoins exprimés et aux freins de développement identifiés en termes :

- d'offre de repérage et d'accompagnement souple et réactif, très amont, des porteurs pour permettre la maturation nécessaire des projets et la sécurisation des parcours de création d'entreprises,
- de mutualisation d'accès aux dispositifs d'orientation, d'accompagnement, de suivi,
- de création d'espaces et d'outils d'expérimentation, de test d'outils financiers spécifiques, d'adaptation permanente du régime des aides économiques,
- de transversalité avec la création d'un fonds départemental dédié à l'ESS, instaurant une instance de concertation pluri-directionnelle au sein du Conseil général, pour recevoir et étudier conjointement des dossiers "multi facettes" ne trouvant pas jusqu'à présent d'écoute adaptée,
- de fonctionnement innovant à même de générer une gouvernance partenariale et de coordination, partagée avec les acteurs et les territoires, à travers la mise en place d'un comité départemental de l'ESS, associant avec plusieurs collèges, les institutionnels, les organismes professionnels accompagnants et les acteurs,
- de développement des partenariats existants et de mise en place de nouvelles relations partenariales pour tisser de façon concrète et opérationnelle les passerelles entre monde économique classique et secteur social notamment,
- de sensibilisation avec la promotion de la notoriété de l'ESS, le portage des notions de respect et de solidarité, la construction d'une culture commune à s'approprier et à partager nécessitant une forte implication et animation des réseaux.

La mise en œuvre de ces actions se fera progressivement sur la durée des 3 années du plan, conformément au calendrier des actions présenté dans le descriptif de chaque action. Par ailleurs, l'importance de l'action "expérimentation" pourrait nous amener à proposer en cours de plan, des modifications d'actions voire de nouvelles opérations.

Innovation

Expérimentation

Accompagnement

**Développement
local**

**Donner du
sens à l'action
publique locale**

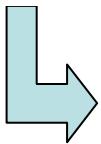
Écoute

Partage

Réseaux

Territoires

2 orientations majeures



Soutien des initiatives et des activités

**- AXE 1 -
Aide à
l'émergence
de projets**

**1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et
relais territoriaux** Page 10

2/ Expérimentations Page 13

- ➔ Appel à projets
- ➔ Chèque conseil
- ➔ Accélérateur d'initiatives
- ➔ FRIS SCOP
- ➔ CAP'JEUNES
- ➔ FAG AGRI

**3/ Soutien aux opérations innovantes avec la
création d'un fonds ESS** Page 20

**- AXE 2 -
Appui
technique
et financier**

4/ Coopératives et CAE Page 21

5/ Dispositifs CG dédiés Page 25

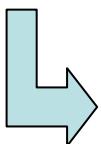
- ➔ Commande publique
- ➔ Micro crédit solidaire
- ➔ SESA

6/ I.A.E. Page 29

7/ Consommation durable Page 30

- ➔ Ressourceries
- ➔ Circuits courts
- ➔ SUDOE, commercialisation

8/ Adaptation des aides Page 33



Consolidation de l'ESS

**- AXE 3 -
Gouver-
nance et
territoires**

9/ Concertation Page 34

10/ Dynamiques territoriales Page 36

11/ Partenariats contractualisés Page 38

- ➔ Conseil Régional, CRES Limousin, Limou-sin Actif, Airelle Corrèze, URSCOP, DLA Corrèze, Territoires, Consulaires

**- AXE 4 -
Reconnais-
sance et par-
tage de la
culture ESS**

12/ Sensibilisation, promotion Page 39

- ➔ Fonds documentaire
- ➔ Site Internet
- ➔ Supports pédagogiques
- ➔ Évènementiels
- ➔ Plaquettes d'informations, guides



ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 1

Aide à l'émergence de projets
1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
2/ Expérimentations
3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS

AXE 2

Appui technique et financier
4/ Coopératives et CAE
5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
6/ IAE
7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
8/ Adaptation des aides de droit commun

AXE 3

Gouvernance et territoires
9/ Concertation
10/ Dynamiques territoriales
11/ Partenariats

AXE 4
Reconnaissance et partage de la culture

12/ Sensibilisation, promotion

Action 1

Lieu Ressources - Ingénierie & assistance et relais territoriaux

Justificatifs/ attentes

Lors des ateliers de concertation, une problématique essentielle a été identifiée concernant l'accueil, l'orientation des porteurs de projet qui se retrouvent démunis quand ils ont une idée de création sur le champ de la création d'entreprise mais également sur l'insuffisance de l'expertise et l'ingénierie apportées très en amont des projets.

L'objectif est de ne pas perdre de projets, de limiter la démobilisation des acteurs qui ne trouvent que des informations partielles et d'adapter l'accompagnement dans la maturation du projet : il y a le projet tel qu'imagine au départ (ingénierie), et le projet tel qu'il s'invente aussi « chemin-faisant », au gré des rencontres, des nouveaux besoins, des difficultés.

La mission imaginée et construite

collectivement, est à la fois simple et complexe : être en mesure de pouvoir accueillir des personnes qui ont des idées diverses et variées, informer dans un cadre neutre, identifier ses besoins, les orienter si nécessaire, de façon pertinente, leur apporter toutes informations utiles à la construction de leur démarche entrepreneuriale, les accompagner pour sécuriser leur parcours.

Les objectifs sont de :

1) Mettre en place un **maillage d'accueil au plus près des territoires** pour capter tous les projets qui ont une réelle plus-value en termes de développement.

Au delà des structures qui interviennent de façon très ciblée, telles que l'URSCOP pour des projets de type coopératif, ou encore le Dispositif Local d'Accompagnement qui peut être mobilisé sur des projets associatifs, déjà existants, et

employeurs, il n'y a pas réellement de structures identifiées et repérées comme telles pour tous les autres projets, hormis le PNR de Millevaches, déjà identifié comme un appui aux porteurs.

2) **Rechercher une efficience dans l'accueil et l'orientation** en s'appuyant sur les dispositifs et outils existants, construire une **organisation utile**,

3) **Favoriser la mutualisation de pratiques**,

4) **Sécuriser le parcours du porteur de projet** en lui apportant un accompagnement "à la carte" aussi bien avec une *approche individuelle*, où le porteur se sent rassuré et appuyé dans le développement de son projet, que par une *approche collective*, pour lui permettre de partager et d'échanger sur les processus de maturation et de construction de son projet.

Calendrier

Ingénierie & assistance

	1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
		Identification de la personne ad hoc et/ou de la structure qui portera la mission				

Relais territoriaux

Cahier des charges Appel à candidature Sélection Cartographie	Identification de 3 lieux relais— labellisation Mutualisation des pratiques d'accueil et d'orientation	Mise en place d'actions d'animations de réseaux (formations/ informations, création d'espace d'échanges et de discussion)	Labellisation de 5 lieux relais 1ères mesures d'évaluation		Labellisation de 7 lieux relais
--	---	---	---	--	---------------------------------

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
Ingénierie & assistance	12 000	24 000	24 000	60 000
Relais territoriaux	3 000	5 000	7 000	15 000
	15 000	29 000	31 000	75 000

Évaluation

- Annuelle

Action I - Lieu ressources**Ingénierie
& assistance****Attentes**

- Les porteurs de projet peuvent être aussi porteurs d'initiatives sociales, solidaires, écologiques, comme autant de réponses à une volonté de rester sur un territoire, à des problématiques du quotidien.
- Ce sont souvent des projets atypiques, pas toujours dans « la norme » pour lesquels il n'y a aujourd'hui pas toujours de réponses adaptées.
- Offrir un appui aux porteurs de projet dans la phase amont en termes d'accompagnement et de suivi dans leurs démarches de structuration de projet.

Mode opératoire

Définir un cahier des charges pour proposer un accompagnement « à la carte », basé sur les valeurs de l'éducation populaire, pour amener les porteurs de projet à :

- Faire mûrir leur idée, tout en les interrogeant sur l'intérêt collectif et social de leurs projet,
- Les aider à construire leur parcours de création et à formaliser leur projet,
- Leur apporter toutes informations utiles sur le fonctionnement des territoires, leurs besoins, leur organisation,
- Les sécuriser dans leurs recherches, interrogations,
- Les accompagner dans la concrétisation du projet.

Convention avec les personnes professionnelles ad hoc et/ou structure qui portera cette mission d'ingénierie.

Animer le réseau des acteurs locaux, des territoires et des relais territoriaux.

Objectifs

- Sécuriser les parcours des porteurs de projets économiques
- Animer les réseaux territoriaux

Cible

- Tous porteurs de projets

Partenariats

- Territoires
- Organismes professionnels, CRES Limousin, URSCOP, AIRELLE, DLA, Limousin Actif
- Relais locaux territoriaux

Politiques départementales impactées

- Développement territorial
- Développement économique

Planification

- Démarrage effectif sur le second trimestre 2013

Budget 2013

- 12 000 €

Action I - Lieu ressources

Points de vigilance

- Construire un réseau d'acteurs, positionné aux **antipodes du "guichet unique"**, qui ne permet pas de mobiliser efficacement tous les réseaux et compétences,
- Éviter les **discriminations géographiques** pour une implication de proximité,
- Positionnement de la collectivité en tant que **facilitateur** aux côtés des acteurs partenaires afin de mailler le territoire,
- Vigilance à ne pas créer de « *réseau parallèle ESS* ». La démarche doit se mettre en place avec tous les opérateurs économiques ; Réseau qui devra être composé d'un panel de structures sans oublier aucun secteur ni filière économique,
- Ne pas trop spécialiser ces lieux d'accueil,
- Question de la **pérennisation de ce type d'action** : comment tenir dans la durée ?

Mode opératoire

1) Définir le cadre de la mission arrêté par un cahier des charges :

- **Missions attendues** : sensibilisation, information, communication sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire,
- **Connaître son territoire, être en capacité** de repérer les opportunités par rapport aux transmissions d'entreprises, aux reprises d'entreprises, les départs à la retraite de dirigeants,
- **Adhésion volontaire,**
- **Engagement** sur la durée,
- **Disponibilité**, mise à disposition de personnel, d'espaces d'accueil (Besoins d'accueil à minima : une logistique accessible à tous, accès Internet, bureaux à disposition pour des entretiens. Réflexion également pour un équipement permettant de mener des visioconférences).
- **Evaluation obligatoire** des missions d'accueil, d'orientation,
- **Mutualisation de pratiques.**

2) S'appuyer sur l'existant pour:

- **Repérer** les entités les plus à même de mener cette mission d'information, de recueil d'information, d'aide à la formulation de projet, avec à minima :
- Les **PAVA** (Point d'appui à la vie associative) qui de fait sont des têtes de réseaux associatifs, que l'on pourrait reprendre et redynamiser,
- Les nombreux **espaces professionnels présents** sur le territoire : consulaires, maisons du département, missions locales, voire les mairies, ...

Relais territoriaux

- Évaluer collectivement pour pouvoir apporter des réponses adaptées et partagées,
- Garder à l'esprit qu'un projet n'est pas nécessairement d'emblée un projet d'économie sociale et solidaire. C'est également un projet de vie.

Objectifs

- Mailler le département de la Corrèze de points d'accueil professionnels pour répondre à un nécessaire service de proximité,
- Harmoniser les pratiques d'accueil et d'orientation,
- Valoriser les réseaux informels existants, animer et dynamiser ces réseaux.

Cible

- Toute structure professionnelle volontaire, répondant au cahier des charges

Partenariats

- Territoires
- Tissu associatif
- Organismes professionnels, CRES Limousin, URSCOP, AIRELLE, DLA, Limousin Actif

Politiques départementales impactées

- Développement territorial
- Développement économique

Planification

- Démarrage effectif sur le second trimestre 2013

Budget annuel

- Aide forfaitaire de 1 000 € par relais retenu et dans la limite de 3 relais en 2013, conformément aux préconisations du cahier des charges.

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et partage de la culture
1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2/ Expérimentations 3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4/ Coopératives et CAE 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT 6/ IAE 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8/ Adaptation des aides de droit commun	9/ Concertation 10/ Dynamiques territoriales 11/ Partenariats	12/ Sensibilisation, promotion

Action 2 Expérimentations

Justificatifs/ attentes

Une des forces de l'économie sociale est sa **capacité d'innovation économique et sociale**.

Historiquement, elle a su s'intéresser à des champs d'intervention économique, qui, jusqu'alors, étaient délaissés par les autres acteurs économiques.

Cette qualité dans l'investigation et l'investissement vers de nouveaux terrains économiques et sociaux est intacte et l'ESS garde cette **capacité à construire** des réponses appropriées aux besoins émanant des territoires (*).

L'ESS, de par sa construction même, est un **laboratoire privilégié** pour le développement d'actions transverses, multi-sectorielles.

Dans une société de plus en plus cloisonnée, réglementée, administrée, la liberté d'action qu'offrent les structures de l'ESS (notamment les associations) laisse une place à l'expérimentation, qui est même revendiquée comme un droit à l'expérimentation :

- permettre de soutenir des phases tests de non-rentabilité,
- permettre de soutenir des phases de progressivité et "d'aller vers...".
- accepter d'emblée que cela puisse être un échec,
- mise en pratique de certaines idées considérées comme des utopies,
- "avoir l'audace de....".

Il est proposé de mettre en place des **outils expérimentaux et des dispositifs d'aide à l'émergence et à l'accompagnement des projets** sous plusieurs formes :

- Un appel à projets,
- Un chèque conseils,
- La participation pour essaimage du projet « accélérateur d'initiatives »,
- L'optimisation des outils financiers de France Active.

(*) - Extrait dossier « Accélérateur d'initiatives »

Calendrier

Appel à projets

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Rédaction cahier des charges + mise en place du comité de sélection et règles de fonctionnement + partenariats + lancement de la communication	- Début du semestre réception des 1ères candidatures et mise en place du premier comité - Évaluation fin 2013 et pérennisation de l'action sur 2014/2015	1 comité/ semestre ou au besoin	- 1 comité/ semestre ou au besoin - Évaluation et restitution devant l'assemblée des acteurs	- 1 comité/ semestre ou au besoin	- 1 comité/ semestre ou au besoin - Évaluation et restitution devant l'assemblée des acteurs

Chèque conseils

- Rédaction cahier des charges + modalités de fonctionnement et d'attribution (comité départemental ESS et Conseil Général)	- Mise en œuvre opérationnelle de l'outil - Évaluation fin 2013 et pérennisation de l'action sur 2014/2015	- Évaluation et ajustements si nécessaires - Restitution devant l'assemblée des acteurs	- Évaluation et ajustements si nécessaires - Restitution devant l'assemblée des acteurs
---	---	--	--

Accélérateur d'initiatives

Participation aux travaux engagés	Proposition d'une méthodologie au comité départemental ESS Mise en œuvre éventuelle.
-----------------------------------	--

Outils France Active

Mise en œuvre des 3 expérimentations	Poursuite des actions
--------------------------------------	-----------------------

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
Appel à projets	8 000	10 000	12 000	30 000
Chèque conseils	-	10 000	15 000	25 000
Accélérateur initiatives	1 000	1 000	1 000	3 000
L. Actif - FRIS SCOP	25 000	7 500	7 500	40 000
L. Actif - Cap'Jeunes	3 750	3 750	5 000	12 500
L. Actif - FAG AGRI	35 000	25 000	25 000	85 000
	72 750	57 250	65 500	195 500

Évaluation

- Annuelle

Action 2 - Expérimentations

Attentes

- Repérage d'activités et d'initiatives relevant de l'ESS pour mieux appréhender ce champ économique.
- Raisonnement de test à partir d'une problématique identifiée et pour laquelle aucune solution concrète n'a été définie : comment prendre en compte la dimension collaborative d'un projet, la mutualisation des moyens de fonctionnement ; comment repérer les bonnes pratiques répondant à des questionnements d'éthique ; comment aider les entreprises à construire leurs propres solutions ?

L'appel à projet est un moyen permettant de pouvoir étudier les expérimentations corréziennes et de pouvoir valider des principes à pérenniser tels que la pertinence des critères.

Les 5 axes prioritaires retenus pour la thématique générale « développement de l'ESS » :

- La création de projets ex nihilo,
- La consolidation, le maintien, le développement d'une offre de services,
- Les projets coopératifs et de mutualisation, réactivation des "têtes de réseaux",

- Les propositions d'expérimentation de nouveaux dispositifs d'accompagnement de projets en économie sociale et solidaire,

- Les expérimentations territoriales : recherche d'actions spécifiques, permettant d'associer des démarches de collectivités territoriales et des laboratoires de recherche par exemple.

Les 3 domaines privilégiés mais non exclusifs :

- Habitat et mobilité
- Alimentation
- Culture et éducation

Mode opératoire

Structures bénéficiaires :

Les entreprises et/ou structures de l'ESS qui souhaitent candidater pourront choisir une des 2 entrées : soit une entrée par les statuts soit une entrée en fonction des modes de gouvernance et qui mettent en oeuvre des pratiques solidaires.

Cahier des charges :

- Plusieurs familles de critères,
- Aucun critère ne sera excluant,
- Les critères « Gouvernance » et « Objet Social » devront être mis en exergue dans les candidatures (dans le présent et l'avenir du projet) afin de démontrer la plus-value du fonctionnement de l'entreprise,
- Une autre famille de critères sera la qualité du partenariat déployé et les modalités de coopérations,
- Le cas échéant, l'entreprise devra améliorer ses points faibles mis en évidence lors de l'instruction de la candidature pour améliorer son plan d'action et sa proposition,
- Les projets déposés pourront faire l'objet d'une information à d'autres collectivités partenaires du Département susceptibles de soutenir le projet,
- Plan de diffusion à définir.

Comité de sélection qui comprendra entre autres, des représentants des Collectivités Territoriales partenaires du CG19.

Fonctionnement :

- Étude de la candidature : Airelle et CRES Limousin rendront des avis techniques (conformité des candidatures aux critères du cahier des charges de l'appel à projet départemental et préconisations sur les améliorations de la candidature permettant sa maturation et/ou sa réorientation),
- Validation des dossiers avec proposition le cas échéant d'un plan d'actions et/ou de soutien financier,
- Audition des candidats et proposition d'un plan d'action,
- Mise en place d'une charte de fonctionnement notamment pour les recours et pour les contreparties qui seront exigées auprès des candidats.

* *Les recours* : Tout refus ou ajournement devra être motivé et argumenté, il est important que le comité de sélection puisse avoir la liberté de dire « non ».

Autre cas de motif de refus : si l'entreprise refuse tout accompagnement ou si elle ne souhaite pas faire évoluer sa proposition.

* *Les contreparties :*

Ce qui sera exigé du candidat en termes d'engagements :

- . Devenir parrain/tuteur,
- . Venir témoigner,
- . Faire partager son expérience, son histoire.

Périodicité :

Cette action s'inscrit sur la durée du plan en se gardant la possibilité de faire évoluer le dispositif sous réserve que cela se fasse par étape et en prenant en compte les dossiers en cours d'instruction.

Appuis aux projets :

- 1 / l'aide à la maturation de la candidature (accompagnement sur mesure en fonction de l'audit de la candidature)=> cf. *chèque conseil*
- 2 / l'aide à la réorientation, à la consolidation de la candidature (accompagnement sur mesure en fonction de l'audit de la candidature)
- 3 / le soutien financier du projet (fonctionnement et/ou investissement) (Cf action 3 - fond départemental ESS). La grille de financement restera à définir.

Valorisation de l'action appel à projet :

* Alimentation d'un fonds documentaire des initiatives qui existent sur le département (cf. action 12),

* Lieux d'échanges et d'expériences à organiser, favoriser la mise en réseau, la collaboration, l'expérimentation collective (cf action 1 – les lieux relais territoriaux),

* Crédit d'un support de communication et de vulgarisation sur les initiatives locales (cf action 12 – promotion et diffusion).

Appel à projets

Objectifs

- Faire émerger et soutenir les initiatives ESS en Corrèze, encourager prioritairement les initiatives collectives novatrices
- Permettre le droit à l'expérimentation
- Accompagner les initiatives
- Tester et affiner l'efficience de certains critères de sélection

Cible

- Entreprises et/ou structures de l'ESS

Partenariat

- Conseil Régional
- Structures ESS, Organismes professionnels, CRES Limousin, URSCOP, AIRELLE, DLA, Limousin Actif

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement durable
- Territoires
- Insertion & Logement

Planification

- Démarrage 2013
- Durée de 2013 à 2015

Budget 2013

- 8 000 €

Nota : l'appel à projet n'est pas configuré de type concours avec des gagnants et des perdants. L'ensemble des candidatures sera étudié et pourra prétendre à un appui départemental ou une orientation vers un interlocuteur plus adapté.

Action 2 - Expérimentations

Chèque conseils

Attentes

- Compléter les dispositifs d'accompagnement existants suivis et pilotés par les services de l'état, de la Région, en se positionnant sur la phase en amont du projet (définition, structuration de projet) pour des porteurs de projets n'ayant pas encore défini de structure juridique, en offrant un outil d'ingénierie, destiné à financer des études d'aide à la décision, pour un projet économique de création d'entreprise.
- Optimiser le dispositif régional « Pass' Création »

Objectifs

Tester un outil d'ingénierie complémentaire à ceux existants sur le département de la Corrèze que sont les études financées dans le cadre du DLA (s'adressant aux associations d'utilité sociale employeuses) ou du dispositif DIVA (pour des projets qui ont une dimension agricole)

Mode opératoire

Projets éligibles :

- Toute demande pour être recevable, devra être transmise :
 - > Soit par une structure accompagnatrice ou par un des lieux relais territoriaux (cf. action 1 - lieu ressource),
 - > Soit pour faire suite à l'audit d'une candidature dans le cadre de l'appel à projet.
- Elle sera étudiée en concertation préalable avec les structures gérant les dispositifs du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) et de DIVA.

- La demande comportera un argumentaire, cahier des charges préalable à toute consultation de bureau d'études, le devis du prestataire choisi, le descriptif de l'intervention attendue.
- Faire appel à des prestataires professionnels reconnus
- Engagement du bénéficiaire dans un parcours de maturation du projet avec un accompagnement individuel et/ou collectif.

Mise en œuvre et Gestion du dispositif : Structure délégataire de la mission d'ingénierie (cf.action1).

Cible

- Entreprises et/ou structures de l'ESS

Partenariat

- Région Limousin et Dispositif DIVA
- DLA de la Corrèze
- Limousin Actif
- Airelle Corrèze

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement durable
- Territoires
- Insertion & Logement

Planification

- Démarrage 2014
- Durée de 2014 à 2015

Budget

- 4 000 €

Action 2 - Expérimentations

Attentes

Les 6 Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRES) d'Auvergne, Limousin, Bourgogne, Languedoc Roussillon, Rhône Alpes et Midi Pyrénées démarrent une expérimentation à l'échelle du Massif Central qui consiste à la mise en place d'un accélérateur d'initiatives.

Dans une finalité de contribution au développement économique, l'ambition de ce projet est de développer des fonctions prospectives et de recherche, des fonctions de ressources dans les domaines prioritaires de :

- l'habitat autrement,
- le secteur du tourisme.

Mode opératoire

- Suivre la mise en place de l'expérimentation interrégionale « accélérateur d'initiatives » sur le territoire Massif Central,
- Acquérir la méthodologie déployée dans un esprit d'appropriation et d'essaimage,
- Alimentation d'un fonds documentaire des initiatives,
- Accès à la base créée par les 6 CRES Massif Central,
- Faire remonter les initiatives corréziennes liées à ces 2 thématiques prioritaires pour communiquer sur ces projets.

Le programme consiste à :

- Animer une réflexion sur le « vivre autrement »,
- Animer une démarche territoriale en impliquant les élus et les réseaux de l'ESS pour dégager des actions de consolidation de leurs activités.
- Interroger les pratiques de consommation, de travail, de loisirs, d'habitat au quotidien,
- Recenser et repérer les initiatives répondant à ces enjeux de territoires,
- Les valoriser par des actions de sensibilisation et de communication, contribuant ainsi à l'appropriation de l'ESS par les décideurs locaux.

Le développement d'une fonction de R&D au service du développement des entreprises ESS, et donc d'une méthodologie, intéresser le Département de la Corrèze, qui pourrait être amené à la reproduire, peut être sur d'autres champs économiques que l'habitat et le tourisme, sur le territoire corrézien.

Le Département souhaite suivre cette expérimentation à l'échelle du Massif Central pour s'enrichir de la méthodologie appliquée et envisager sa reproduction à plus petite échelle, d'ici 2015.

Accélérateur d'initiatives

Objectifs

- Participer à la mise en œuvre du programme et s'approprier la démarche
- Partager l'information et la méthode avec les acteurs et le comité départemental ESS
- Développer 1 esprit critique sur les résultats afin de mesurer sa reproductivité.

Partenariat

- CRES Limousin
- CRES Auvergne

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement durable
- Territoires
- Insertion & Logement

Planification

- Durée du programme interrégional jusqu'à fin 2013
- 2014 = envisager les possibilités d'essaimage sur le département et de transmission de la méthode pour un projet corrézien.

Budget

- 3 000 € sur 2013/2015 inscrits dans le partenariat CRES

Zoom sur l'habitat

Des dynamiques nouvelles autour de la question du logement et de la construction voient le jour depuis ces dernières années. Il s'agit de repenser l'habitat pour favoriser :

- L'accès à la propriété, à la mixité sociale, à la mixité intergénérationnelle,
 - Pour apporter de nouvelles règles de vie et de gestion d'un bâti collectif au travers des valeurs démocratiques et de solidarité.
- Il s'agit de repenser la construction pour favoriser :
- Le recours à des technologies respectueuses de l'environnement,
 - Le recours à des ressources humaines issus tant des professionnels du bâtiment que des personnes non qualifiées (dans le cadre d'apprentissage de méthodes d'auto réhabilitation par exemple).

Il s'agit concrètement de repérer les acteurs qui facilitent l'accès au logement (coopérative HLM, ...), les acteurs qui agissent pour repenser l'habitat (coopérative d'habitat, éco quartier, habitat groupé, ...) et d'expérimenter une forme d'habitat qui hébergerait tant des personnes souffrant d'handicap tel que l'autisme, des personnes âgées, des étudiants.

Exemple de la réhabilitation des centres bourgs :

Lorsqu'une collectivité locale souhaite appréhender un projet de réhabilitation de centre bourg, elle doit faire face à plusieurs difficultés :

- Des formes et typologies de bâtiments qui ne correspondent plus aux besoins actuels (isolation thermique, acoustique, taille des logements, ...)
- L'existence de dispositifs réglementaires contraignants de protection,
- Une forte densité du bâti tandis que la densité démographique reste assez faible
- Le développement de quartiers pavillonnaires qui s'avèrent couteux pour les collectivités,
- La complexité du montage financier des opérations

En réponse à ces problématiques il a été jugé opportun d'initier une démarche recherche et développement sur la question de l'ingénierie financière dédiée à la réhabilitation des centres bourgs..

L'ambition est de construire fine des propositions nouvelles en complément des dispositifs existants pour l'habitat en milieu rural.

Action 2 - Expérimentations

Outils Limousin Actif - I/3

F.R.I.S. SCOP en développement

FRIS ou Fonds Régional d'Investissement Solidaire, existe dans 21 régions. Le Limousin est la dernière à le mettre en place.

Il est exclusivement dédié au financement des entreprises solidaires : associations et entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et qui créent ou consolident des emplois. Il intervient de façon complémentaire avec les fonds d'apport associatifs portés par Limousin Actif.

Une attention particulière est notamment apportée aux secteurs suivants : les structures de l'insertion par l'activité économique, les

entreprises employant des personnes handicapées, les structures d'utilité sociale intervenant dans les secteurs des services à la personne, de la culture, de l'environnement, de l'éducation populaire ... dès lors qu'elles développent des activités économiques, les entreprises reprises par les salariés sous forme de SCOP.

Il ne peut être mobilisé que sous forme de **prêts participatifs d'un montant inférieur à 60 000 €** pour une durée d'investissement ne pouvant excéder 7 années.

La région Limousin est sollicitée pour doter ce fonds d'un montant de

125 000 €. La moitié sera fléchée pour un volet dédié aux entreprises solidaires pour lesquelles un co-financement sera assuré par la Caisse des dépôts et Consignation (fonds de cohésion sociale).

La seconde moitié sera pour les SCOP en développement pour lesquelles le Conseil général est sollicité alors que les fonds de cohésion sociale ne peuvent être appelés pour alimenter ce fonds de garantie (notion de précarité économique qui n'existe pas pour les projets de développement).

Objectifs

- Expérimenter des dispositifs ayant un **effet de levier** particulièrement important à destination de 3 principales cibles :
- Les entreprises solidaires
- Les jeunes
- Les exploitants agricoles

Partenariat

- Conseil Régional Limousin
- Limousin Actif
- Organismes bancaires

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement durable
- Territoires
- Insertion & Logement

Planification

- Dès 2013

Budget 2013

- 25 000 €

Mode opératoire

Mécanismes de fonctionnement :

La création du fonds d'investissement régional est matérialisée par une **convention** portant simultanément création du fonds d'investissement et du fonds de garantie associé. Elle est signée par la SIFA (Société d'investissement France Active), France Active Garantie, Limousin Actif et le ou les partenaires régionaux du fonds territorial (Région notamment) participant à la création du fonds en abondant le fonds de garantie.

Les garanties prises par la SIFA sont prioritairement accordées par OSEO, le FGIE (*Fonds de Garantie pour les structures d'Insertion par l'Économique*), le FGAP (*Fonds de Garantie pour le développement des ateliers protégés*).

Le fonds de garantie régional dédié intervient en complément de ces garanties, ou seul dans les cas où aucune de ces garanties ne peut être mobilisée.

Sa contribution à la garantie des concours financiers de la SIFA est évaluée, en moyenne, à 40 %. L'objectif est que le taux de couverture moyen de la SIFA soit de 75 %.

Ainsi les garanties apportées par le fonds régional seront le plus souvent possibles assorties des garanties FGIE, FGAP, ou OSEO. Lorsque ce couplage ne sera pas possible, la garantie du fonds régional seule interviendra.

Une visibilité régionale claire et un dispositif qui présente les avantages suivants :

- Il respecte pleinement le principe voulu par les collectivités locales, d'affichage d'un dispositif régional dont les décisions d'investissement sont prises localement.
- Il s'appuie sur une équipe expérimentée en région (celle de Limousin Actif), à même d'assurer l'utilisation de ce fonds d'investissement en parfaite coordination avec les autres outils de financement des entreprises solidaires mobilisés par le réseau France Active (garanties, contrats d'apport associatifs, SIFA, FCP IE : *Fonds Commun de Placement Insertion & Emploi*).
- Il est peu coûteux (évitement

Action 2 - Expérimentations

Outils Limousin Actif - 2/3

CAP'JEUNES

Avec un taux national de chômage de 22,5 %, les jeunes de moins de 26 ans sont les 1ers touchés par la crise. Cependant, plus d'un jeune sur deux souhaite créer son entreprise.

L'entrepreneuriat peut être une solution au chômage des jeunes et permettre leur réinsertion professionnelle.

Les jeunes se trouvent confrontés à plusieurs problématiques et freins dans leur projet de création d'entreprise :

- Le manque d'accompagnement et de conseil pour monter leur projet,

- La faiblesse des apports personnels,
- Le manque de crédibilité (dû à leur manque d'expérience).

En 2011, France Active lance son programme de soutien aux jeunes créateurs d'entreprise en difficulté et de moins de 26 ans : CAP'JEUNES, opération expérimentée en Alsace, Auvergne, Isère et Languedoc Roussillon auprès de jeunes en difficulté de moins de 26 ans

Les caractéristiques de ce programme sont d'offrir un accompagnement renforcé à une subvention de démarrage. Cette expérimentation a permis la création de 55 entreprises par des jeunes.

L'objectif est de déployer cette action au niveau national pour accompagner et financer 1 000 jeunes créateurs.

Le dispositif CAP' JEUNES est mis en place pour aider les jeunes créateurs qui en ont vraiment besoin :

- moins de 26 ans,
- demandeurs d'emploi ou en situation précaire d'emploi,
- avec des ressources personnelles faibles pour créer leur entreprise,
- avec un plan de financement de leur projet inférieur à 50 000€.

Objectifs

- 10 projets CAP' JEUNE sur la durée du plan

Cible

- Jeunes créateurs d'entreprises, en difficulté et de moins de 26 ans

Partenariat

- LIMOUSIN ACTIF

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Insertion & Logement

Planification

2013/2014 /2015

Budget

- 500 € d'aides au démarrage par dossier
- 750 € pour la prise en charge financière de l'accompagnement par dossier

Mode opératoire

Ce dispositif permet d'intervenir sur les 2 volets :

- L'accompagnement renforcé

Limousin Actif intensifie son accompagnement vers les publics jeunes moins bien préparés : conseils et accompagnement pour faciliter les relations avec la banque et suivi post-financement.

France Active a édité en 2012 un guide de conseils pédagogiques pour les créateurs : « le Kit de Survie - Tout savoir pour convaincre son banquier ».

• Une prime de démarrage dont l'objectif est de renforcer les ressources du jeune créateur pour qu'elles atteignent le seuil « psychologique » nécessaire pour que la banque instruise le dossier et, a fortiori, le finance.

D'ores et déjà, ce sont 10 dossiers qui sont négociés pour le département de la Corrèze sur les 45 projets en Région Limousin sur 2013

Les coûts de cette opération :

- 2 000€ de prime de démarrage > prise en charge de 25 % de cette aide par le Département

Cette aide vient consolider les apports personnels du créateur, faisant ainsi levier sur les autres financements.

- 750€ d'accompagnement renforcé > prise en charge du coût de l'accompagnement par le Département

En amont et en aval du projet, cet accompagnement réalisé par les Fonds territoriaux via des entretiens individuels ou des sessions collectives est adapté au besoin de chaque jeune.

Il vise à fiabiliser son projet d'entreprise et à l'armer au mieux pour obtenir des financements et établir une relation partenariale avec sa banque.

Un financement local a un véritable effet de levier sur le programme CAP'JEUNES : La particularité du programme CAP'JEU-

NES est de reposer sur les ressources issues du mécénat (partenariats entreprises ou foundations, et donateurs privés personnes physiques).

1€ local a un effet multiplicateur de 3 € au niveau national et un effet levier sur le prêt bancaire.

Action 2 - Expérimentations

Outils Limousin Actif - 3/3

Ligne de garantie expérimentale : le FAG-AGRI

En partenariat avec Limousin Actif, le Conseil Général souhaite développer une intervention expérimentale pour le financement des **exploitations agricoles de petite taille** qui s'inscrivent :

- dans une agriculture de proximité respectueuse de son environnement,
- dans des productions prédominantes sous le signe de la qualité,
- dans les circuits courts pour leur mise en marché, vente à la ferme, magasins de producteurs, détaillants locaux...,

- dans les transformations fermières ou dans les activités en lien avec une filière locale de transformation/commercialisation.

Ces installations se font souvent hors cadre familial, en installation progressive. Cette expérimentation s'inscrit dans une double volonté de soutenir à la fois les territoires ruraux de la Corrèze et l'emploi des bénéficiaires RSA sur nos territoires.

Les initiatives agricoles visées par cette expérimentation sont :

- Installation dans le cadre du dispositif « Jeunes Agriculteurs »,
- Installation hors dispositif « Jeunes Agriculteurs »,
- Conversion agriculture bio,
- Structuration des filières de commercialisation en circuit court,
- Poly activité agri rurale.

Objectifs et cible

- Soutenir les territoires ruraux de la Corrèze
- Avoir une attention particulière pour des projets agricoles, alternatifs, respectueux de leur environnement.

Partenariat

- Conseil Régional
- Limousin Actif
- Caisse des dépôts et Consignations
- Organismes bancaires

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement durable
- Insertion & Logement

Planification

- Dés 2013

Budget 2013

- 35 000 €

Mode opératoire

L'appui à ces initiatives nécessite d'impliquer les banques dans leur financement, par une garantie adaptée à ces projets agricoles :

- **Une gestion par emprunteur et non par prêt**, dans le cadre d'une enveloppe maximale de garantie accordée à l'emprunteur.
- Les délais de confirmation sont plus longs en agriculture. Ils nécessitent d'être portés à 9 mois, renouvelable pour une période de 3 mois supplémentaires si le projet n'a pas subi d'évolutions nécessitant un nouveau passage en comité d'engagement.
- La garantie agricole sera d'une durée maximale de 7 ans, différé de remboursement du capital inclus jusqu'à 12 mois.

Les concours financiers pouvant être garantis sont les prêts bancaires en financement des investissements incorporels ou corporels (principalement équipement, matériel, aménagements, achats de matériaux de construction, stocks, cheptel, adaptation à la qualité ... et/ou au financement du besoin en fonds de roulement notamment lié à la saisonnalité ou à une capacité d'autofinancement

faible dans les premiers temps de l'exploitation).

Les financements fonciers (achat de bâtiments et de terres, financement de constructions) sont exclus.

Cette ligne de garantie est créée de façon expérimentale en raison des risques spécifiques (pratique des différés, absence de contre-garantie OSEO) par rapport à la ligne « généraliste » FAG-Limousin Actif.

Hypothèse de 10 garanties avec un montant moyen d'intervention de 21K€, soit 210 000 €.

Avec un coefficient de garantie retenu de 3, les besoins de dotation à la ligne de garantie s'élève à 70K€.

Limousin Actif sollicitera le Fonds de Cohésion Sociale (via la Caisse des Dépôts et Consignations) à hauteur de 50% du montant des besoins la première année, soit 35K€ qui nécessite une contre-partie équivalente, d'où la participation du Conseil Général pour alimenter ce fonds de dotation de garantie.

ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 1

Aide à l'émergence de projets

- 1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
- 2/ Expérimentations
- 3/ **Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS**

AXE 2

Appui technique et financier

- 4/ Coopératives et CAE
- 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
- 6/ IAE
- 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
- 8/ Adaptation des aides de droit commun

AXE 3

Gouvernance et territoires

- 9/ Concertation
- 10/ Dynamiques territoriales
- 11/ Partenariats

AXE 4

Reconnaissance et partage de la culture

- 12/ Sensibilisation, promotion

Action 3

Soutien aux initiatives innovantes

Justificatifs/ attentes

Le positionnement de la collectivité départementale depuis le début de la réflexion pour l'élaboration du plan ESS est bien de rechercher une meilleure efficience à ses dispositifs d'appui dans un contexte de tension économique afin de développer avant tout de la richesse et de donner du sens aux actions innovantes.

En parallèle, elle a su entendre les difficultés exprimées par les acteurs engagés à ses côtés dans la réflexion, qui peuvent se trouver confrontés, comme dans toutes organisations administratives, à un cloisonnement des programmes, des compétences, d'où une incompréhension parfois entre l'institution départementale et des porteurs de projet multi facettes qui ne trouvent pas d'interlocuteurs.

Afin de répondre efficacement à cette problématique qui touche le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, qui, par définition est ouvert et transversal, le Département souhaite mettre en place des modalités de fonctionnement et une organisation multisectorielle visant à décloisonner les services et les programmes.

La création, à titre expérimental, d'un fonds de développement de l'Économie Sociale et Solidaire, qui sera géré de façon collégiale entre plusieurs directions, entre plusieurs pôles au sein de la collectivité devrait permettre d'apporter des réponses à ces projets, en instaurant une transversalité plus fluide entre les services.

Au delà du fonds, le partage d'informations sur ces dossiers permettra égale-

ment d'apporter une **meilleure lisibilité à l'action du Département**, en termes d'accès aux aides et dispositifs, aux conseils voire à de l'accompagnement concerté.

Les objectifs recherchés en termes de **valeur ajoutée économique et de soutien à l'innovation sociale** supposent de développer un projet sur un mode expérimental, avec une prise de risque : ce projet ne peut avoir vocation à être autonome financièrement ou à s'appuyer sur un modèle économique viable dans l'environnement actuel. Si l'innovation sociale a pour but de déplacer les cadres organisationnels, économiques et sociaux existants, il est possible qu'elle ne puisse fonctionner dans les modèles économiques qui lui sont proposés.

Politiques départementales impactées

- Direction Développement Économique, gestionnaire et pilote de l'action
- Insertion & Logement
- Développement Durable
- Territoires

Calendrier

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Cahier des charges sur la nature des projets éligibles - Règlement intérieur de fonctionnement - Mise en place de ce comité interne - Mise en place du fonds ESS	- Étude des premiers dossiers - Évaluation de l'opération - Amendements sur le fonctionnement	- Poursuite de l'opération			

Budget

2013	2014	2015	Enveloppe
3 à 5 dossiers 12 000	7 dossiers 15 000	7 dossiers 15 000	42 000

Évaluation

- Annuelle

ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

AXE 1

Aide à l'émergence de projets
1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
2/ Expérimentations
3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS

AXE 2

Appui technique et financier
4/ Coopératives et CAE
5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
6/ IAE
7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
8/ Adaptation des aides de droit commun

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 3

Gouvernance et territoires
9/ Concertation
10/ Dynamiques territoriales
11/ Partenariats

AXE 4

Reconnaissance et partage de la culture
12/ Sensibilisation, promotion

Action 4

Coopératives & Coopérative d'Activité et d'Emploi

Justificatifs/ attentes

Management participatif, ancrage territorial, sauvegarde de l'emploi et création d'emplois pérennes, transmission d'entreprise ou reprise collective de son entreprise, concilier logique économique et finalité sociale... les motivations pour entreprendre avec une dimension collective et coopérative sont nombreuses, d'autant qu'une de ses forces est de ne jamais laisser l'entrepreneur isolé.

Ces arguments de gouvernance démo-

ocratique, de préservation de l'emploi sur le territoire, mais également d'encadrement législatif de la répartition de la richesse générée par la coopérative, sont autant d'éléments constituant une éthique forte, exprimée à de nombreuses reprises par les acteurs qui ont participé aux ateliers pour l'élaboration de ce plan.

Ces attentes, conformes aux enjeux politiques du Département de maintien, de création et de développement de

l'emploi non délocalisable, de proximité et de solidarité, confortent son choix de s'inscrire dans le développement des entreprises coopératives, restreint sur le champ des SCOP, de la prise en compte également d'autres formes entrepreunariales (activités économiques hébergées au sein d'une coopérative d'activité et d'emploi et les entreprises associatives) ainsi que l'étude de conditions favorables à l'émergence d'une CAE .

Calendrier

Coopératives SCOP

	1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Fiche d'aide	- Mise en place des modules d'accompagnement collectif - Évaluation		- Poursuite de l'action avec la prise en compte de l'évaluation à la fin de la première année - Évaluation		- Poursuite action - Évaluation	
	- Fiche d'aide - Évaluation		- Poursuite de l'action avec la prise en compte de l'évaluation à la fin de la première année		- Poursuite action - Évaluation	
			- Fiche d'aide - évaluation		- Poursuite de l'action avec la prise en compte de l'évaluation à la fin de la première année	
				- Partenariat avec CESAM OXALIS pour des missions d'accompagnement de porteurs de projet hors CAE	- Mise en place comité de pilotage - Rédaction cahier des charges étude de préfiguration - Lancement de la consultation	- Étude -Identification groupe local d'acteurs

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
SCOP	9 000 10 000	9 000 10 000	9 000 10 000	57 000
Activités économiques hébergées en CAE	5 000	5 000	5 000	15 000
Entreprises associatives employeuses			5 000	5 000
Création d'une couveuse de type CAE	-	-	25 000	25 000
	24 000	24 000	54 000	102 000

Évaluation

- Annuelle

Action 4 - Coopératives & Coopérative d'Activité et d'Emploi

Coopératives SCOP

Sigle correspondant à l'appellation Société Coopérative Ouvrière de Production, aujourd'hui appelées Sociétés coopératives et participatives

Attentes

Les statuts des SCOP garantissent :

- Le principe que l'entreprise reste l'affaire de ceux qui y travaillent, rendant quasi impossible toute délocalisation ;
- Un facteur de pérennité et d'indépendance avec le principe de réserves impartageables, qui constituent le patrimoine actif de l'entreprise ;
- Une vision de développement à long terme.

Il est attendu que puisse être accompagné tout projet aboutissant à l'émergence de structures coopératives sous la forme spécifique de SCOP :

- Les créations d'activités ex nihilo qui nécessitent une logique d'accompagnement à la création, avec une place importante des syndicats professionnels, fédérations qui disposent de l'expertise spécifique... ;
- Des transformations/transmissions (c'est à dire changement de statut

avec une activité économique préexistante), motivées par la volonté de préserver les ressources humaines de l'entreprise (expérience et/ou savoir faire) ;

- Les reprises d'entreprises en difficulté par les salariés sous forme de SCOP, pour préserver l'emploi.

Objectifs

- Encourager les initiatives de coopération

Cible

- Porteurs de coopérative d'activité et d'emploi

Partenariats

- Conseil Régional
- URSCOP
- Limousin Actif
- Airelle Corrèze
- Consulaires

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Insertion & logement

Planification

- Mise en œuvre 1er semestre 2013

Budget 2013

- 9 000 € financement de 2 modules de formations collectives
- 10 000 € subventions DVECO crédits sectoriels
- Prise en charge des taux d'intérêts du MCS à échéance annuelle

Mode opératoire

1) Promouvoir un management participatif et mener des opérations de sensibilisation aux statuts coopératifs :

- Auprès des collégiens et lycéens,
- Auprès des experts comptables, des organisations syndicales, des organismes professionnels,
- Auprès des différentes instances de coordination économique sur le département (agglomérations, Conseil Régional).

2) Faciliter l'accès aux informations « utiles » au secteur en termes de sources de financements, d'identification des opérateurs économiques : utilisation notamment du site régional « Objectif création », présentant les partenaires et les outils.

3) Conforter, renforcer les modules d'accompagnement en amont de projet, qui sont particulièrement primordiaux dans le cadre d'une reprise d'entreprise en difficulté sous forme de SCOP par les salariés, du fait du changement de posture du groupe de porteurs de projet/salariés/associés (acquisition de compétences humaines et managériales, apprentissage de l'environnement économique de l'entreprise). Apport de réponses aux questions sur la place des salariés, l'organisation, leur adhésion à la stratégie de management.

4) Plusieurs modalités d'interventions financières possibles et cumulables :

- Sous la forme d'une subvention dans le cadre de création ou de reprise.

Cette aide pourra être cumula-

ble avec les dispositifs régionaux.

Les modalités d'attribution de cette aide feront l'objet d'une fiche d'aide spécifique.

• Sous la forme d'un prêt à taux négocié octroyé par les partenaires bancaires du Conseil Général, dans le cadre du Micro Crédit solidaire afin de consolider les fonds propres de l'entreprise.

Les taux d'intérêt pourront être pris en charge par la collectivité sous certaines conditions (cf. Action 5 Micro Crédit Solidaire).

• Sous la forme de garanties pouvant être mobilisées sur des prêts bancaires, hors MCS Pro, dans le cas de SCOP en développement (cf. action 2 Expérimentations).

Action 4 - Coopératives & Coopérative d'Activité et d'Emploi

Activités économiques hébergées en CAE & Entreprises associatives

Attentes

CESAM Oxalis est actuellement la seule Coopérative d'activité et d'emploi sur la région Limousin, avec cependant une réalité économique importante sur la partie corrézienne.

A l'instar du Conseil Régional qui ouvre progressivement ses dispositifs économiques aux entrepreneur-e-s hébergés à CESAM Oxalis, tel que le Pass'Création dernièrement, il est prévu de procéder à la révision du règlement départemental des aides économiques pour que ces activités en phase test au sein de la CAE puissent bénéficier de certaines aides du Conseil Général.

Dans le même état d'esprit d'ouverture et de considération de tout le tissu économique, il sera étudié la possibilité d'ouvrir les dispositifs économiques aux entreprises associatives, aujourd'hui non reconnues comme éligibles par le Département.

Objectifs

- Prendre en considération des entreprises, qui, de part leur situation juridique spécifique, sont en dehors des champs éligibles des aides départementales

Cible

- Activités hébergées à CESAM OXALIS
- Entreprises associatives sous certaines conditions

Partenariats

- Conseil Régional
- CESAM OXALIS
- Organismes consulaires

Politiques départementales impactées

- Développement économique

Mode opératoire

Fiches d'aides opérationnelles à construire :

- Analyse des besoins,
- Bordage juridique indispensable de l'éventuelle intervention départementale pour ces bénéficiaires,
- Travail d'adaptation des dispositifs existants en collaboration avec les partenaires,
- Proposition d'élargissement du champ d'action du CG à l'assemblée départementale.

Planification

- Activités hébergées : 2013
- Entreprises assoc. : 2014

Budget annuel

- Subventions gérées sur les dispositifs économiques à la DVECO, crédits sectoriels

Action 4 - Coopératives & Coopérative d'Activité et d'Emploi

Coopérative d'Activité et d'Emploi

Attentes

La coopérative d'activités constitue une alternative intéressante pour simplifier et déprécier le statut de "jeunes" entrepreneurs.

Forme particulière de SCOP, son objet est "de permettre l'exercice volontaire d'activités en commun, afin d'en mutualiser et d'en fiabiliser la gestion dans l'objectif de rechercher une pérennité de ces activités et de permettre aux personnes qui les exercent d'accéder à un statut de salarié-associé".

C'est donc un **cadre collectif** qui héberge des activités économiques, offrant une mutualisation pour les entrepreneurs des fonctions administratives, juridiques,

sociales, comptables, fiscales,...

Souhait de créer un outil d'incubation ou de couveuse afin de permettre à un porteur de projet de développer son projet et de tester son activité avant une mise en situation réelle. Ce dispositif répond à une double préoccupation :

- Construction progressive et par étape d'un parcours de création,
- Confrontation à la réalité du marché.

COMMENT SE CREE UNE CAE ?

➤ A l'initiative d'un groupe : l'existence d'un collectif d'acteurs locaux, porteurs du projet, apparaît comme la condition sine qua non de la création et du développement d'une CAE.

➤ En réponse à un besoin identifié

sur un territoire : Si une CAE est le fruit du projet d'une personne, ou de préférence, d'un collectif, elle ne peut exister qu'en réponse à des besoins identifiés sur un territoire. Ces besoins peuvent être différents selon les territoires ; problématiques ou dynamiques d'emploi, manque d'outils d'appui à la création d'entreprise, personnes ou projets laissés pour compte...

➤ Sous l'impulsion des collectivités locales, sous réserve de l'existence ou de la possibilité de création d'un groupe local porteur du projet, une étude de faisabilité pourra alors être enclenchée.

➤ Avec l'impulsion du réseau des SCOP.

Objectifs

- Étudier la possibilité de mise en place de conditions favorables à la création de la coopérative d'activité et d'emploi (outil sécurisé pour les porteurs de projet, de type incubateur et/ou couveuse)

Cible

- Porteurs de projets

Partenariats

- Conseil Régional
- Limousin Actif
- CESAM OXALIS
- Consulaires

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Insertion & Logement

Planification

- 2015

Budget

- Financement dans un 1er temps de l'étude de préfiguration avec recherche de subventions publiques et privées

Mode opératoire

Les préalables et points de vigilance :

- C'est un processus long qui demande du temps et qui peut s'étaler sur une période de 1 à 2 années,
- Le soutien des territoires et l'adhésion au projet des collectivités territoriales est souvent perçue comme une condition importante de cette faisabilité,
- Selon l'AVISE, les coopératives qui s'en sortent le mieux sont celles qui appliquent à elles mêmes le principe de coopération plutôt que la compétition ou la concurrence.

La maturation du projet nécessite la succession de différentes étapes :

- La mise en place d'un comité de pilotage de cette étude associant tous les partenaires dont les chambres consulaires et les pépinières. Possibilité de mobiliser les ressources humaines et

compétences du réseau CESAM,

- Le lancement d'une étude de préfiguration afin d'affiner le modèle économique et viser l'optimisation des frais fixes de structure, avec la possibilité de mobiliser le fonds de confiance de Limousin Actif, jusqu'à hauteur de 70% avec une intervention maximale de 28.000 €,
- La faisabilité, doit notamment être observée au regard de l'existence de dispositifs publics pérennes de financement de la mission d' « intérêt général ». De là découlent le modèle économique et organisationnel et la mission d'intérêt général que la structure peut assurer,
- Nécessité de s'appuyer sur un groupe local d'acteurs,
- Lancer un appel à propositions pour identifier de futurs et potentiels porteurs de projets, voire émerger des personnes motivées pour le projet ?

Un point de vigilance sur les conditions à réunir pour permettant à un nombre suffisant de créateurs d'être orientés/ accompagnés... celui-ci étant lié à une acceptation et une réponse aux besoins des partenaires « prescripteurs » et aussi à l'adaptation des règlements « de droit commun » permettant à ces créateurs au statut particulier (salarié) de bénéficier des dispositions d'aide à la création comme d'autres créateurs.

- Une des pistes de réflexion à approfondir : travailler en fonction de certains publics, jeunes par exemple, ce qui serait en adéquation avec la programmation régionale de "110 projets pour les jeunes".
- Chercher, voire former la personne qui dirigera et animera cette structure.

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et partage de la culture
1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2/ Expérimentations 3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4/ Coopératives et CAE 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT 6/ IAE 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8/ Adaptation des aides de droit commun	9/ Concertation 10/ Dynamiques territoriales 11/ Partenariats	12/ Sensibilisation, promotion

Action 5

Dispositifs départementaux dédiés—fonctionnement

Justificatifs/ attentes

L'Agenda 21, souvent perçu comme une démarche essentiellement environnementale d'une part, et l'économie Sociale et Solidaire d'autre part, sont deux mouvements complémentaires et convergents. Si le premier vient des collectivités publiques, l'ESS chemine en sens inverse, prenant ses sources dans la société civile. La convergence de ces cheminements permet d'aborder le développement

durable de façon plus globale. Ainsi, le Conseil Général de la Corrèze depuis la mise en place de son Agenda 21 en 2009, n'a de cesse d'améliorer ses différentes politiques au service d'un développement plus solidaire.

Il est proposé d'**optimiser et de confronter** des programmes départementaux qui existent déjà dans la collectivité départementale, inscrits dans le champ de l'éco-

nomie sociale et solidaire et adossés à l'agenda 21 :

- La commande publique responsable,
- Le Micro Crédit solidaire Professionnel,
- Le dispositif de soutien des exploitations agricoles en situation fragile mais économiquement viables : le **SESA**.

Calendrier

Commande publique
responsable

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Poursuite de la sensibilisation et du calage méthodologique avec les services départementaux - Mise en œuvre de l'expérimentation d'ingénierie auprès des Collectivités et EPCI -					

MCS Pro

- Communication sur le dispositif MCS pro - Début de la mise en œuvre d'accompagnement collectif systématique dans le cadre de reprises de sociétés sous forme SCOP ou SCIC	- Évaluation	Communication sur le dispositif MCS pro - Début de la mise en œuvre d'accompagnement collectif dans le cadre de création de sociétés sous forme SCOP ou SCIC	Évaluation		Évaluation
- Poursuivre le travail de participation aux comités veille et pilotage - Participer à la réflexion régionale sur le financement des outils d'accompagnement					

SESA

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
Commande publique - hors plan	48 000	48 000	48 000	144 000
MCS Pro - Hors plan	17 000 Session MIME 3 000	19 000 Session MIME 3 000	19 000 Session MIME 3 000	55 000 Session MIME 9 000
SESA	Animation 9 000 Outils 5 000	Animation 9 000 Outils 7 000	Animation 9 000 Outils 9 000	Animation 27 000 Outils 21 000
	82 000	86 000	87 000	256 000

Évaluation

- Annuelle

Action 5 - Dispositifs départementaux dédiés

Commande publique responsable

Attentes

- Intégrer les exigences du développement durable dans les achats publics départementaux avec des clauses environnementales et des clauses dites sociales.
- Développer l'accompagnement aux collectivités locales pour les aider à intégrer des clauses d'insertion sociale dans leurs marchés publics
- Pour les clauses sociales, la commande publique peut être un levier d'insertion très intéressant, longtemps resté sous

exploité car méconnu. En effet, elle peut permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'y accéder.

Cela se traduit concrètement :

- 1.Pour ces personnes d'avoir un tremplin vers l'emploi et d'optimiser leur parcours d'insertion ;
- 2.Pour l'entreprise, une inscription dans une politique de responsabilité sociale et l'accès à une facilité de recrutement notamment dans des secteurs sous tension ;

3.Pour les collectivités, un outil pour renforcer leur politique de cohésion sociale.

- Afin de développer les clauses sociales sur l'ensemble du département, il est prévu une expérimentation sur 2013/2014, menée auprès des collectivités locales avec la mise à disposition du facilitateur des clauses du Conseil général.

Objectifs

- Mise en œuvre et déploiement d'une politique d'achat responsable par l'intégration d'actions de développement durable dans les marchés de la collectivité,
- Développement des clauses sociales dans les collectivités de la Corrèze.

Cible

- Entreprises et public en insertion

Partenariats

Structures d'Insertion par l'Activité Économique, Entreprises de travail adapté, SCETA, référents rSa en interne, missions locales, Cap emploi, Pôle Emploi, PLIE, consulaires, ...

Politiques départementales impactées

- Insertion & Logement
- Développement durable

Planification

- Mise en œuvre effective de la mesure

Budget

- 1 EQT + adhésion réseau national + logiciel

Action 5 - Dispositifs départementaux dédiés

Micro crédit solidaire

Professionnel

Attentes

Ce dispositif solidaire se décline sous deux axes :

- un axe social, pour permettre l'insertion sociale (ex. : équipement ménager, habitat, ...) et/ou professionnelle des personnes concernées (ex. : mobilité, formation) ;
- un axe économique qui fait l'objet de cette fiche.

Volonté de sortir de la logique de subvention

- Responsabilité et autonomie des personnes
- Qualification et insertion professionnelle des personnes
- Renforcement de la richesse en emploi et amélioration de la production économique
- Participer à la bancarisation d'une partie de la population économiquement défavorisée

Historique de la démarche

- Loi de programmation N° 2005-35 du 18 janvier 2005
- Cahier des charges pour la recherche de partenaires bancaires
- Séance plénière du Conseil Général du 27/03/09 qui approuve le nouveau dispositif expérimental MCS permettant d'aider au financement de projets de vies ou de projets professionnels
- Signature des premières conventions annuelles de partenariat en juillet 2009
- Conseil Général de juin 2011 qui approuve l'ouverture du MCS professionnel aux SCOP et SCIC dans le cadre de souscription de parts sociales par les salariés.

- Mieux faire connaître ce dispositif
- Nécessité de faire connaître le dispositif auprès des demandeurs potentiels et des prescripteurs
- Renforcer le dispositif du MCS pro sur le volet achat ou rachat de parts sociales dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise sous forme de SCOP

Mode opératoire

- Les dossiers de demande peuvent être déposés à n'importe quel moment de l'année au titre de laquelle le prêt est sollicité.
 - Le montant du micro-crédit solidaire professionnel varie de 500 € à 10 000 €, pour une durée de 6 à 60 mois.
 - Aucune garantie n'est exigée au demandeur, ni aucun frais de dossier.
 - Le prêt est assuré par l'une des banques partenaires.
 - La garantie des prêts bancaires à usage professionnel est assurée par Limousin Actif.
 - Les intérêts du prêt sont remboursés au demandeur, à la fin de chaque année civile, dès lors qu'il aura honoré l'ensemble de
- ses mensualités ainsi que son contrat d'accompagnement.
- Le porteur de projet est invité à venir présenter son parcours et son projet et répondre aux éventuelles questions lors d'une commission mensuelle.
 - Mise en place et animation d'un réseau partenarial avec des organismes de prêts, de garanties et d'accompagnement.
 - Mise en place de diagnostics préalables à l'action,
 - Mise en place de procédures d'examen des dossiers, d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires,
 - Création et gestion d'outils de gestion et de mutualisation des données concernant les demandes des bénéficiaires,

- Effectuer des actions de communication pour faire connaître le dispositif auprès des demandeurs potentiels et des prescripteurs pour contribuer à la montée en charge du dispositif,
- Compléter le dispositif MCS pro avec des préconisations d'accompagnement collectif renforcé avec des sessions de formation à la coopération pour tous projets de reprises d'entreprises sous forme de SCOP et de SCIC (cf.action 4) + Mise en place d'un module annuel M.I.M.E. intégrant tous les bénéficiaires MCS Pro de l'année en cours.

Objectifs

- Favoriser la création, la reprise d'entreprise, le développement d'activité (entreprise de moins de 2 ans)
- Achat ou rachat de part(s) sociale(s) par les salariés qui souhaitent racheter leur entreprise sous forme de SCOP ou de SCIC

Cible

- Personnes en situation de précarité économique

Partenariats

Limousin Actif / AIRELLE
Corrèze/ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze/ PLIE/ Plateformes d'Initiatives (TREMPLIN et TUI) / Banques

Politiques départementales impactées

- Insertion & Logement
- Développement Économique

Planification

- Mise en œuvre effective de la mesure

Budget à titre indicatif

- 64 000 € crédits sectoriels à la Direction Insertion & Logement

Action 5 - Dispositifs départementaux dédiés

Cellule de SESA^(*)

^(*) - Soutien Économique et Social des Agriculteurs

Contexte/Attentes^(*)

Le Limousin est la région de France où la densité d'exploitations agricoles par rapport à la population est la plus élevée.

Pourtant, une ferme y disparaît chaque jour. Parallèlement, la Surface Agricole Utilisable diminue de 2300 ha par an, soit l'équivalent de plus de 3 000 terrains de rugby (Source : Agreste 2010).

L'agriculture est un véritable enjeu pour le Limousin, pour maintenir les emplois, les paysages et le dynamisme sur le territoire.

Plusieurs dispositifs sont présents en Limousin pour aider les agriculteurs en difficulté, dont le dispositif SESA.

Créé en Creuse il y a une dizaine d'années, il se met progressivement en place en Haute-Vienne en 2008, puis en 2009 en Corrèze.

Il est constitué de 2 instances :

- Un **comité de pilotage**, formé des responsables syndicaux, professionnels, administratifs des organismes partenaires et des experts de leur choix. Il définit, adapte et évalue le dispositif. Il propose le cas échéant des améliorations.

- Un **comité mensuel de veille départementale**, où siègent un technicien de la DDT, du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture, de la MSA et un expert fiscal. Les membres centralisent les situations fragiles, les analysent, proposent un accompagnement.

Cette composition avec les principaux partenaires de l'agriculteur présente des avantages pour l'aide aux agriculteurs en difficulté :

- d'une part, ces organismes étant partenaires et créanciers des agriculteurs, ils sont en relation quotidienne avec les agriculteurs et peuvent détecter les difficultés lors de situation d'impayé,
- d'autre part, ils peuvent rassembler les acteurs autour d'une table ronde pour leur permettre de trouver ensemble des solutions.

Les compétences de chaque organisme sont mutualisées pour optimiser les demandes d'aides. Ce comité de veille dispose des outils réels pour prendre des décisions face à la situation des agriculteurs. Cela permet une réelle efficacité dans le traitement des dossiers.

Cinq causes principales de signalement ont été déterminées :

- Accident de la vie : accident du travail, maladie, séparation entre époux ou associés, décès...),
- Problèmes de financement/investissement : manque de confiance des banques (absence de garanties), financement non adapté ou investissements disproportionnés par rapport à la capacité de remboursement ,
- « Mal installés » : mauvaises conditions d'installation, surestimation des capacités de l'exploitation et des outils de productions pour entrer dans les critères d'accès aux prêts bancaires et aux aides à l'installation ,
- Victimes de crises sectorielles et/ou sanitaires;
- Problèmes techniques importants : structure d'exploitation limitée, personnes isolées. Pas de circuit bancaire et investissements au minima.

Les réponses doivent s'adapter aux besoins des agriculteurs en difficulté :

- Soutien psychologique,
- Aide financière,
- Accompagnement juridique et gestion de la dette,
- Conseils technico-économiques et aide administrative,
- Conseils d'orientation et accompagnement dans le changement.

^(*)BASTIN Hélène - Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ISA réalisé en 2012 - "Agriculteurs en difficulté du Limousin : quelle coopération des acteurs du monde rural?"

Mode opératoire

Cependant l'action connaît des limites :

- quelles solutions durables face aux situations les plus compliquées?
- Comment défendre les agriculteurs face aux créanciers ?

Pour apporter des réponses adaptées à cette situation, l'**enjeu politique** est :

- d'harmoniser des méthodes variées d'intervention,

- de poursuivre les efforts de mutualisation entre une multitude de partenaires professionnels (mieux comprendre la place et le rôle de chacun),
- de construire des outils d'accompagnement partagés et efficents, dans une démarche qui nécessite un certain degré de confiance et de compréhension entre les organismes,
- de réfléchir aux modalités de financement des outils d'accompagnement pour les pérenniser dans le temps, et pour permettre un traitement égalitaire entre les agriculteurs sur le territoire de notre région.

Objectifs

- Poursuivre la dynamique de repérage et d'accompagnement des exploitants agricoles en situation fragile
- Optimiser et pérenniser les outils d'accompagnement

Cible

- Agriculteurs volontaires pour rentrer dans le dispositif.

Partenariat

- Conseil Régional et les 3 départements
- Services de l'Etat
- Organismes de la profession et services sociaux
- Associations d'accompagnement

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Insertion & Logement

Planification

- Mise en œuvre effective de la mesure

Budget 2013

- Prise en charge 1/3 assistante sociale MSA. Financement par convention annuelle sur programmes de la DVECO, crédits sectoriels,
- Financement progressif des outils, en sus de l'animation

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et
1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2/ Expérimentations 3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4/ Coopératives et CAE 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT 6/ IAE 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8/ Adaptation des aides de droit commun	9/ Concertation 10/ Dynamiques territoriales 11/ Partenariats	12/ Sensibilisation, promotion 12/ Promotion

Action 6

Insertion par l'activité économique

Justificatifs/ attentes

(1) La loi de décembre 2008 confirme le Département dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui relève donc de sa responsabilité, a été adopté par l'assemblée plénière corrézienne en juin 2011 pour la période 2011/2014.

Porteur d'actions innovantes, il s'articule sur 2 axes principaux :

- la mise en place d'accompagnements appropriés pour les bénéficiaires du rSa,
- la structuration de l'offre d'insertion sur le secteur réglementé de l'Insertion par l'Activité Économique.

Appelée communément « IAE », l'Insertion par l'Activité Économique a pour objet « de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales, professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. » Article L 5132-1 du Code du Travail.

Les structures d'IAE (SIAE) peuvent être : des associations intermédiaires, des ateliers et chantiers d'insertion, des entreprises d'insertion ou encore des entreprises de travail temporaires d'insertion.

Quel que soit leur statut ou leur portage (association ou collectivité locale par exemple), elles sont convention-

nées par l'Etat pour pouvoir bénéficier de financements publics aux postes de travail d'insertion.

Elles produisent des biens et services et sont des acteurs économiques à part entière.

Cependant, au delà de cet aspect entrepreneurial et du fait qu'elles sont régies par des cadres réglementaires et juridiques différents, elles exercent leurs métiers avec une même finalité sociale. Elles offrent aux personnes accueillies un encadrement technique et un accompagnement personnalisé pour construire leur parcours socioprofessionnel notamment en développant les savoirs être et savoirs faire, la confiance en soi, puis en recherchant avec elles des solutions d'insertion adaptées aux besoins et attentes formulés.

Depuis de nombreuses années, le Conseil général encourage et soutient ces structures car elles apportent une réponse réellement efficace en faveur de l'emploi et des parcours d'insertion. Ce soutien prend notamment la forme de subventions et d'aides au poste d'insertion occupé par un bénéficiaire du rSa (2000 € pour un parcours de 12 mois en chantier d'insertion 2300 € en entreprise d'insertion).

Aujourd'hui, la Corrèze dénombre 35 SIAE (5 associations intermédiaires, 21 chantiers d'insertion et 9 entreprises d'insertion) ce qui représente plus de 280 postes d'insertion répartis sur

l'ensemble du territoire.

De plus, ces structures relèvent de domaines d'activités très différents même si le secteur des espaces verts semble prédominer.

Le Conseil général encourage donc une diversification des domaines d'activités afin de répondre notamment à l'emploi du public féminin. Pour ce faire la collectivité s'est dotée d'une enveloppe financière permettant de soutenir les investissements nécessaires à la création d'une nouvelle structure ou à la diversification ou au développement de l'activité (120 000 € en 2012)

Les projets en réflexion sont nombreux : 3 sur le bassin de Brive, 5 à l'étude sur le bassin de Tulle-Ussel sur des secteurs comme le maraîchage, le traitement textile, la restauration, la construction bois...

Le Département déploie avec les partenaires ayant signé le Pacte Territorial d'Insertion (Etat, Pôle Emploi, CAF, MSA, Conseil Régional, ...) de nombreux dispositifs, dans un esprit de mobilisation des compétences, de fédération d'actions et de mutualisation de moyens.

(1) Extrait du PDI 2011 2014 et du rapport Politique de l'Emploi et de l'Insertion 2012 de la séance plénière de mars 2012 du Conseil général de la Corrèze.

Budget

- Sans objet

Évaluation

- Temps d'échanges et de dialogue avec les structures d'IAE, au moins une fois par an
- Bilan annuel du P.D.I.

ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

AXE 1
Aide à l'émergence de projets
1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
2/ Expérimentations
3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS

AXE 2
Appui technique et financier
4/ Coopératives et CAE
5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
6/ IAE
7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
8/ Adaptation des aides de droit commun

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 3
Gouvernance et territoires
9/ Concertation
10/ Dynamiques territoriales
11/ Partenariats

AXE 4
Reconnaissance et
12/ Sensibilisation, promotion
12/ Promotion

Action 7

Dispositifs dédiés - Consommation durable

Justificatifs/ attentes

La démarche Agenda 21, mise en œuvre par le Département depuis 2009 témoigne de la volonté de répondre à des enjeux de développement durable qui sont ceux du 21ème siècle. Sur ce champ, l'ESS porte des valeurs de citoyenneté ainsi que le respect de l'environnement. Ces préoccupations d'ordre éthique,

sociales, écologiques, sont particulièrement prégnantes sur cette thématique de la consommation durable.

Selon le site du "développement durable.gouv", une définition est proposée : la consommation durable comprend 3 dimensions : mieux acheter, mieux utiliser, mieux jeter. A

cette définition, il faudrait rajouter les notions d'ancre territorial et d'éducation qui sont primordiales et qui permettent d'être en phase avec les demandes sociales nouvelles : volonté de bénéficier d'un cadre de vie agréable, accession à des produits locaux de qualité.

Calendrier

	1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
<i>Circuits courts</i>	- Renforcement de l'action - Communication	- Évaluation—modification éventuelle de la fiche d'aide	- Poursuite de l'action			
<i>Alimentation de proximité—programme SUDOE</i>	- Études, prestations de services - Audit - Promotion et diffusion - Conférences, séminaires - Création de groupes de travail locaux - Mobilisation des réseaux, travail partenarial					

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
Ressourceries - Hors plan	10 000	10 000	10 000	30 000
Circuits courts - ingénierie - Hors plan	7 500	7 500	7 500	22 500
Alimentation de proximité – SUDOE	71 650	38 850		110 500
	89 150	56 350	17 500	163 000

Évaluation

- Annuelle

Action 7 - Dispositifs dédiés—Consommation durable

Ressourceries, recycleries

Attentes

Une « ressourcerie » est une structure permettant d'assurer la prise en compte de préoccupations environnementales, sociales et économiques.

C'est un outil de développement durable construit en partenariat avec les pouvoirs publics.

Elle a 4 **fonctions principales** : elle collecte et valorise des déchets pour revendre des objets de réemploi à prix modique ; elle sensibilise son public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri,...).

Concept des 3 R : réduire, réutiliser et recycler les déchets.

Elle développe une économie solidaire et permet de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation des citoyens à de nouvelles pratiques.

Mode opératoire

Accompagnement des porteurs de projets :

1) dans la phase de faisabilité :

- Soutien technique : aide à la maturation et à la définition du projet, participation au comité de pilotage pour le déroulement de l'étude de faisabilité,
- Conseils et orientations auprès des partenaires professionnels susceptibles de consolider la démarche,
- Aide au montage financier de l'opération,
- Préparation de toute la documentation utile nécessaire pour le porteur de projet.

au réseau sur la prévention des déchets. Cela leur permet d'accéder à une plateforme collaborative sur laquelle sont déposés des informations de veille réglementaire et des dossiers thématiques. Elle donne également la possibilité de part un forum de créer du lien entre les structures.

2) au niveau régional, un projet de réseau des déchetteries est en cours de réflexion pour un objectif de mutualisation des actions (organisation d'évènementiels, de visites de sites, de suivi d'animations, ...) et pour permettre de parrainer les nouveaux projets.

Il devrait être effectif en 2013/2014.

2) au démarrage de l'activité :

Possibilité de financer des équipements au démarrage, sous condition de préalables acquis (accord des déchetteries, existence d'un local, ...) jusqu'à hauteur de 20 000 € de dépenses.

Sensibilisation

- Possibilité d'organisation de journées découvertes à destination des porteurs potentiels, des conférences, des ateliers.

Mise en réseau des ressourceries :

- 1) au niveau départemental, sous forme d'une adhésion informelle

Objectifs

- Création de 5 ressourceries/recycleries d'ici 2015 afin de mailler le territoire corrézien.

Cibles

- Associations environnementales
- Chantiers et entreprises d'insertion
- Collectivités

Partenariats

- Conseil Régional
- ADEM
- Limousin Actif
- EPCI ayant la compétence collecte

Politiques départementales impactées

- Développement Durable
- Insertion & Logement

Planification

- Mise en œuvre effective de la mesure

Budget annuel

- 10 000 € (fonct + inv) crédits sectoriels Développement Durable

Action 7 - Dispositifs dédiés—Consommation durable

Alimentation de proximité et circuits courts

Attentes

Les citoyens s'interrogent de plus en plus sur la qualité des produits, les ressources nécessaires pour les produire et les distribuer, sur les solutions pour rapprocher producteurs et consommateurs.

Un débat s'est ouvert autour des nouveaux modes de commercialisation des produits via les circuits courts.

Le Conseil Général souhaite donc mettre l'accent sur le développement de ces formes de

commercialisation dont les intérêts sont multiples.

En effet elles permettent :

- De mettre en relation les producteurs locaux avec les consommateurs,
- de promouvoir les produits du terroir,
- aux producteurs d'être rémunérés à leur juste titre,
- de faire profiter aux consommateurs des produits locaux de qualité, en ayant le moins d'intermédiaires possible, notamment sur le secteur maraîcher fortement déficitaire malgré une demande croissante.

Par délibération des assemblées plénières du Conseil Général de novembre 2011 et de mars 2012, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux projets de commercialisation des produits issus de l'agriculture par des démarches collectives pour une alimentation de proximité, afin de permettre l'émergence de projets, qu'ils soient nouveaux ou en cours de réflexion, ou de consolidation d'initiatives déjà existantes.

Mode opératoire

2 dispositifs sont d'ores et déjà mis en œuvre :

1) Soutien à la commercialisation portée par des démarches collectives pour la mise en place de circuits courts de proximité, pour tout projet où on ne trouvera pas plus d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur et où il sera constaté une faible distance géographique entre eux (moins de 100 km).

L'objectif est de permettre aux associations (AMAP, Paniers paysans, Un vendredi à la ferme...) ou organismes inscrits dans une démarche collective pour la commercialisation des produits agricoles de soutenir, voire de développer, leurs actions d'intérêt départemental.

La collectivité s'inscrit ainsi dans un rôle de **facilitateur** entre les producteurs, les gérants de restaurations collectives, les commerces locaux, à l'image de l'opération repas bio dans les collèges.

Il s'agit d'une aide financière et forfaitaire de l'ordre de 2 500 € pour le financement d'actions d'ingénierie pour la réalisation d'études de faisabilité, d'enquêtes, de mise en réseaux.

2) Une action plus spécifique sur le maraîchage portée par le Conseil Général, dans le cadre d'une candidature suite à un appel à projet européen sur l'espace sud ouest de l'Europe (espace SUDOE), toujours dans un contexte de valorisation des productions locales.

L'objectif est là d'envisager la

mise en œuvre de périmètres collectifs maraîchers en zone périurbaine pour commercialiser les produits auprès des restaurations collectives et en particulier les écoles primaires et les collèges, en partenariat avec des chantiers d'insertion et des structures d'enseignement telles que les lycées. Une dimension sociale sera rattachée par l'intégration d'un public en phase de réinsertion.

Projet qui devra tenir compte de facteurs contextuels nombreux, à même de limiter le développement de ces projets :

- la disponibilité et le portage du foncier,
- l'accompagnement aux investissements,
- La définition d'outils de commercialisation.

Objectifs

- Soutien des projets de commercialisation en circuits courts et/ou d'actions en faveur de l'alimentation de proximité

Cible

- Public féminin en insertion « maraîchage »
- Agriculteurs

Partenariats

- Conseil Régional
- Chambre Agriculture
- Agglomération Brive
- CyberCorrèze
- Chantiers d'insertion
- Lycées

Politiques départementales impactées

- Développement Durable
- Développement économique
- Insertion & Logement

Planification

- Mise en œuvre effective de la mesure pour l'ingénierie
- 2013/2014 pour le programme SUDOE

Budget 2013

- 7 500 € sur l'ingénierie gérés sur crédits sectoriels du Développement Économique,
- 27 500 € en reste à payer sur le programme SUDOE



ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

AXE 1
Aide à l'émergence de projets

1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
2/ Expérimentations
3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS

AXE 2
Appui technique et financier

4/ Coopératives et CAE
5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
6/ IAE
7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
8/ Adaptation des aides de droit commun

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 3
Gouvernance et territoires

9/ Concertation
10/ Dynamiques territoriales
11/ Partenariats

AXE 4
Reconnaissance et partage de la culture

12/ Sensibilisation, promotion

Action 8

Adaptation des aides de droit commun

Justificatifs / attentes

Travail de fond à mener dans le même esprit que dans les ateliers de travail afin de pouvoir :

- Repérer une entreprise relevant de l'ESS (Lecture statutaire trop restrictive, Clarification statuts/gouvernance, caractéristiques de par son fonctionnement plutôt que par sa taille, l'activité ou la filière, ...)

- Élaborer une grille de lecture, tout en lui préservant un caractère évolutif avec des éléments mis en place progressivement selon et en fonction d'une évaluation sur la pertinence des indicateurs.

Les objectifs : comprendre comment se fait le partage de valeurs ajoutées de l'activité ; s'interroger sur les conditions de redistribution à l'intérieur de la structure

Pourquoi des critères ? Pouvoir dire "oui" le plus objectivement

Pas de critères exclusifs mais 1 système de notation graduée qui permette à l'entreprise :

- 1) de faire prendre conscience à l'entreprise de certains manquements qui peuvent être traités plus tard,
- 2) de lui amener de la réflexion.

- Définir liste de critères au travers d'une charte :

Charte : notion de moralité, exemple des cahiers de transparence (cf. FRCIVAM), structure apolitique, transparence de fonctionnement ;

Coopération externe : lien au territoire, lien à l'environnement de la structure, impact humain, impact économique ;

Coopération interne : Partage des valeurs de l'entreprise/engagement/respect de valeurs, Gouvernance, Parité, Qualité du climat social ;

Richesse humaine/Créativité : Politique Ressources Humaines, Politique salariale, Production de savoirs ;

Richesse économique/Conditions de redistribution de l'argent : Pérennité de l'activité = niveau de mixité des ressources ; Répartition de l'argent pour la rémunération de l'outil de travail, du capital.

- La nature des indicateurs : à l'utilité sociale et à la volonté éducative, sera ajouté également le **critère temps** qui introduirait de la tolérance à la mise en œuvre d'un projet parce que :

=> il s'agit d'un pari sur une valeur ajoutée attendue. Par exemple, l'accompagnement du programme service civique permet de miser sur la jeunesse sur le moyen terme,

=> il est nécessaire de mesurer l'impact sur du long terme de ce qui peut être produit.

- Élargir la notion d'entreprise à toute société et/ou entreprise associative employeuse /

> Nécessité de **hiérarchiser les associations**, pour mieux être capables d'identifier celles à même de porter des projets économiquement viables.

> **Clarification des relations entre collectivités territoriales et associations :**

- Absence de lisibilité des choix politiques du CG : qu'est ce qu'il attend des associations, dans une politique plus globale à l'échelle du département sur l'éducation à l'environnement, à la culture, ...?

Le conventionnement présente de nombreux avantages :

- Permet une lecture globale du fonctionnement de la structure, des moyens mis en œuvre, de l'articulation qui existe entre les différents projets de la structure,

- Permet de prendre en compte les logiques de projets de la structure,

- Permet une lisibilité des projets et de garder le sens des actions menées,

- Déléguer une prestation à une association est déjà un **choix politique d'engagement et de reconnaissance d'un savoir-faire**.

L'innovation, c'est de reconnaître à l'association la capacité et la liberté de pouvoir faire et c'est l'association qui sait comment faire.

Propositions : Restaurer, proposer un modèle associatif avec un positionnement clair nécessitant une analyse financière, une étude du modèle économique, une lecture du projet d'entreprise.

- Travailler sur les critères relevant de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** et conserver le **caractère opérationnel de ces indicateurs** destinés à mesurer et à rendre lisibles des valeurs d'entreprise, de gouvernance et d'éthique.

Objectifs

- S'appuyer sur les **3 piliers du développement durable** en termes de repérage de valeurs ajoutées sociétales et sociales, environnementales dans sa dimension cadre de vie, territoriales et économiques,
- Travail sur la Valeur Ajoutée, l'Utilité sociale et responsabilité sociale/sociétale des entreprises,
- Réflexion sur une éventuelle application des ces indicateurs, révélateurs de valeurs en termes de bonification/malus sur les dispositifs d'aides.

Calendrier

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un espace de travail collaboratif - Élaboration d'un cahier des charges pour cette grille de lecture d'entreprise ESS - Test des critères et indicateurs dans le cadre de l'appel à projets (cf. action 2) - Évaluation 		<ul style="list-style-type: none"> - Premiers tests sur des dispositifs d'aides - Évaluation 			

Budget

- Sans objet

Évaluation

- Annuelle

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et partage de la culture
1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2// Expérimentations 3// Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4// Coopératives et CAE 5// Dispositifs CG dédiés - FONCT 6// IAE 7// Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8// Adaptation des aides de droit commun	9// Concertation 10// Dynamiques territoriales 11// Partenariats	12// Sensibilisation, promotion

Action 9 Concertation

Justificatifs/ attentes

Le rapprochement entre acteurs, territoires et le Conseil général pour l'élaboration du plan ESS lors de la tenue des ateliers de travail, a permis une meilleure connaissance réciproque des modes de fonctionnement de chacun.

L'écoute des besoins, des aspirations, les échanges de pratiques, le partage de visions des choses parfois très différentes ont favorisé la construction d'un espace de dialogue riche car intelligent.

En parallèle le Conseil général souhaitait se positionner dès le départ, non pas comme seul pilote de ce plan, mais comme un acteur engagé aux côtés des réseaux, des territoires, des partenaires économiques.

Aussi de façon naturelle et consensuelle, la proposition faite de poursuivre la mise en œuvre des actions du plan, dans une même configuration collective a été

retenue, au sein d'une **instance à formaliser** : le **Comité départemental de l'ESS**.

Cette interface à construire entre l'entreprise, les territoires et la collectivité départementale va :

- **fluidifier et renforcer** des articulations rendues nécessaires pour une plus grande efficience, entre économie, politique et démocratie,

- **faire perdurer** les initiatives issues de la phase de concertation des ateliers pour conserver un espace permanent d'appui à la concertation de l'action départementale.

Ce Comité départemental sera :

- un espace **d'accueil et d'écoute** pour appréhender les projets et les porteurs de projets,

- un lieu permettant d'avoir un collectif d'acteurs avec une **richesse** issue du croisement d'autres cultures, d'autres pratiques, d'autres expériences,

- un espace permanent de dialogue.

Calendrier

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Règlement intérieur (fonctionnement) - Préparation feuille de route et du plan de charge - Mise en place des collèges	- Tenue 1er comité départemental - Évaluation en fin d'année	- Feuille de route - Tenue 2d comité départemental	- Tenue 3ième comité - Évaluation	- Feuille de route - Tenue 4ième comité	- Tenue 5ième comité - Évaluation en fin d'année - Évaluation globale

Budget

- Sans objet

Évaluation

- Annuelle

Action 9 - Concertation

Attentes

La création de ce comité départemental, de part sa composition et son fonctionnement, va permettre la mise en place des conditions favorables à l'émergence d'innovation et d'appropriation, en favorisant :

➤ L'intersectorialité

Les échanges de pratiques, de concepts, de méthodes d'un domaine à un autre sont souvent porteurs d'innovation.

➤ L'écoute et la proximité des projets ascendants et expertise d'usage

La capacité de l'ESS est de mettre en valeur des pratiques locales dynamiques, dont le modèle économique n'appelle pas à une expansion, mais qui répondent bien aux aspirations du terrain. Les modalités de création, de

gestion, de gouvernance, d'organisation et d'animation de réseau de ces projets sont de véritables adaptations aux besoins locaux et en cela innovent socialement, à leur échelle.

Il s'agit donc de s'appuyer sur une expertise citoyenne et une expertise d'usage pour favoriser l'émergence de réponses basées sur des pratiques concrètes de citoyens. Cependant, la mobilisation des citoyens s'essoufflera si elle n'est pas assortie d'une capacité des pouvoirs publics à rendre des comptes, et à dépasser le stade de « consultation citoyenne ».

➤ L'expérimentation

Daniel B. Klein définit la sérendipité comme «une découverte majeure qu'une personne ne recherchait initialement pas, qui modifie sa propre interprétation de ce qu'il était

en train de faire.»

Appliquée à l'innovation sociale, il est possible de bénéficier de la sérendipité, c'est-à-dire bénéficier d'idées nouvelles dont on n'avait pas idée, s'il existe une instance capable d'être à l'écoute, de recueillir un large éventail d'idées qui ne seront pas toutes intéressantes, et de réagir rapidement en cas de découverte.

Il est également question de « fenêtre d'opportunité » : une idée qui apparaît « décalée » à un moment *t* ou dans un domaine *d* trouvera une application évidente au moment *t+1* ou dans un domaine différent.

La sérendipité repose également sur une capacité à fonctionner en essai-erreur : l'expérimentation est une condition de l'innovation sociale.

Mode opératoire

- Bien que le Département demeure l'instance décisionnaire pour la mise en œuvre des actions, une délégation opérationnelle sera confiée à ce comité départemental. Chaque année en fonction de la planification des actions, des arbitrages budgétaires et des moyens dédiés au plan, une feuille de route sera établie à l'attention des membres du comité départemental.

- Afin que ce comité départemental soit positionné en toute légitimité, et donc représentatif, il sera prévu une composition par collège.

Le CG en impose la structure et la représentation dans un souci de légitimité et de représentativité :

Plusieurs collèges :

1) Institutionnels

- CR (1)
- CG19 (éco + insertion) – (3)
- Caisse des dépôts (1)
- Etat : DIRRECT + Cohésion sociale (2)
- Agglomérations de Tulle + Brive (2)
- PNR Millevaches (1)

2) Organismes professionnels accompagnant

- Les 3 chambres consulaires
- Et/ou la chambre économique de la Corrèze
- Airelle Corrèze
- Limousin Actif
- Dispositif local d'accompagnement (DLA)
- URSCOP
- CRES Limousin

3) Acteurs => désignation par élection lors de l'assemblée des acteurs :

- 4 associations et/ou fédérations d'assoc
- 1 structure de l'IAE
- 2 entreprises de types coopératives, SCOP



**Comité départemental
ESS, présidé par
l'élu référent ESS du CG,
Michel da Cunha**

10 membres

8 membres

7 membres

- Chaque membre doit représenter sa structure de façon formelle par délibération (délégation et désignation de membres titulaire et d'un suppléant)
- Se réunit 1 fois par semestre

Possibilité de mettre en place des commissions de travail

**GROUPES
DE TRAVAIL
THEMATIQUES**

- Espace collaboratif qui se réunit autant que de besoins. Permet de privilégier et de poursuivre les échanges et de trouver des consensus de mise en œuvre plus riches ,
- Est mis en place par le comité départemental ESS
- Composition des membres « à la carte » sur la base du volontariat et de leur implication—permet de s'adjointre des experts citoyens en fonction des projets à mettre en œuvre,
- Plus de concertation et d'implications, souplesse
- Permet de mieux tenir compte des réalités de terrain : richesse des échanges, implication citoyenne volontaire, volontariat, engagement.

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et partage de la culture
1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2/ Expérimentations 3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4/ Coopératives et CAE 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT 6/ IAE 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8/ Adaptation des aides de droit commun	9/ Concertation 10/ Dynamiques territoriales 11/ Partenariats	12/ Sensibilisation, promotion

Action 10 Dynamiques territoriales

Justificatifs

Lors des différents ateliers pour l'élaboration du plan, le Conseil Général a pu affirmer son engagement à mettre en œuvre un programme de développement de l'Économie Sociale et Solidaire avec et pour les acteurs, visant à permettre l'émergence et la consolidation des initiatives et des activités.

Son positionnement est donc de faciliter, favoriser la coopération des acteurs et des opérateurs économiques afin de construire des stratégies communes de développement, de mutualiser les démarches en s'inscrivant dans une relation partenariale avec les territoires.

Cette notion de territoire est entendue au sens de bassin de vie, sans notion pré-conçue de structuration formelle ou d'existence légale telle que les pays ou les communautés de communes par exemple. Ce qui

importe, c'est qu'il puisse avoir une taille critique suffisante pour être à la fois représentatif et conserver néanmoins sa capacité d'intervention de proximité.

D'ores et déjà, **3 territoires** pourraient avoir cette configuration : Parc Naturel Régional de Millevaches, les pays de Tulle et de Brive. En effet ces espaces d'échanges et de coordination fonctionnent de façon effective avec :

- Une organisation locale pour aider et accompagner les projets,
- Une gouvernance et une gestion partagée de développement économique avec la prise en compte des spécificités de l'ESS en tant que modèle économique alternatif possible.

Ces territoires sont des partenaires incontournables pour la mise en œuvre de programmes visant à

conforter l'ESS et sont d'autant plus intéressants que ces **associations d'acteurs contribuent à un changement d'échelle et la visibilité de l'ESS**.

Bien que chacun d'entre eux ait ses propres spécificités, il est attendu de travailler conjointement à un **socle commun d'objectifs de développement** en prenant en compte :

- Le contexte local et les besoins du territoire,
- La dynamique locale (attentes, organisation, implication des élus, ...),
- Les moyens disponibles des structures présentes, les compétences et champs d'intervention déployés, ...

Calendrier à finaliser avec les partenaires

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015

Budget

- Sans objet

Évaluation

- Annuelle

Action 10 - Dynamiques territoriales

Soutenir la dynamique collective des territoires

Attentes

- 1) Participer et s'impliquer dans la réflexion, l'organisation et à la structuration de territoires corréziens oeuvrant :
 - Pour le développement d'une économie de proximité,
 - Pour favoriser les coopérations économiques et les dynamiques de réseaux,
 - Pour mettre en place des actions d'ingénierie pour l'émergence de projets et création d'activités.

- 2) S'assurer qu'un certain nombre de préalables, latents ou préexistants, indispensables à toute démarche concertée soient présents :
 - La présence d'un « terreau » favorable de coopération, expression de la volonté d'une diversité d'acteurs à s'organiser localement,
 - Prendre la mesure du niveau de mobilisation et d'engagement des acteurs, des élus,
 - Définir les attentes de chacune des parties prenantes,
 - Identifier les partenariats existants, à construire, à conforter dans la durée.

- Une gouvernance locale démocratique :
 - Prendre en compte les modalités de fonctionnement de ces espaces de coopération en termes de gouvernance, de gestion de programme de développement.
- 3) Faire ensemble, dans une démarche favorisant une approche transversale.
- 4) S'ouvrir à d'autres territoires pour les sensibiliser à ces dynamiques de coopération : communiquer sur les initiatives des territoires et les faire connaître.

Mode opératoire

- Formalisation d'un espace de réflexion et de propositions, de coordination et d'évaluation de programme de développement local,
- Réalisation de diagnostics de territoires,
- Définition d'objectifs partagés de développement de l'économie sociale et solidaire et d'un programme d'actions qui prendra en compte les éléments suivants :
 - ➲ Les conditions de mise en place des lieux relais territoriaux (cf. action 1)
 - * cartographier les ressources du territoire, valoriser les acteurs existants,

- * mettre en place une charte éthique d'accueil,
- * Réaliser un annuaire des acteurs, de leurs compétences, de leurs champs d'intervention,
- * Définir les modalités de fonctionnement, les mises à disposition et/ou mutualisation de compétences.
- ➲ Organiser des sessions d'information/formation pour favoriser l'acquisition ou le transfert de compétences dans l'expertise de projets,
- ➲ Les possibilités de dialogue avec la société civile et les opérateurs économiques,
- ➲ La réflexion et la construction d'outils partagés d'accompagnement, de développement et d'évaluation.

- Participation à des actions de diffusion de la culture ESS sur ces territoires.

Sur la base de ces propositions, le Conseil Général contractualisera, en cohérence avec sa politique d'aménagement territorial notamment, avec les territoires et apporter une contribution financière de fonctionnement.

Objectifs

- Construire une vision partagée de développement de l'Économie Sociale et Solidaire avec les territoires

Cible

- Collectifs d'acteurs de l'ESS oeuvrant pour le développement de l'ESS sur leurs territoires

Partenariats

- Conseil Régional
- Les intercommunalités, associations de développement local, collectifs d'acteurs sur le champ de l'ESS

Politiques départementales impactées

- Développement économique
- Développement territorial

Planification

- 2013 structuration socle de développement des territoires souhaitant adhérer à la démarche
- 2014/2015 début de la contractualisation

Budget annuel

- Sans objet

ORIENTATION 1 Soutien des initiatives et des activités		ORIENTATION 2 Consolidation de l'ESS	
AXE 1 Aide à l'émergence de projets	AXE 2 Appui technique et financier	AXE 3 Gouvernance et territoires	AXE 4 Reconnaissance et partage de la culture
1// Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux 2/ Expérimentations 3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS	4/ Coopératives et CAE 5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT 6/ IAE 7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable 8/ Adaptation des aides de droit commun	9/ Concertation 10/ Dynamiques territoriales 11/ Partenariats	12/ Sensibilisation, promotion

Action 11 Partenariats

Justificatifs/ attentes

La construction de partenariats et de réseaux est cruciale pour l'économie sociale et solidaire. C'est une réponse aux besoins et attentes des territoires, dans une démarche de collaboration, privilégiée, en opposition à l'esprit de compétition ou de mise en concurrence. Elle est d'autant plus importante qu'elle génère de la visibilité dans l'action publique et dans le positionnement du jeu d'acteurs.

Les partenariats permettent de soutenir, de reconnaître les compétences de chacun, en renforçant la mobilisation.

L'enjeu pour la collectivité départementale est d'intégrer une approche ascendante, toujours source d'innovations, et de pouvoir entendre de la part d'un large panel de parties prenantes, des propositions et contributions utiles en participant au dialogue social.

Les objectifs sont multiples :

- Construire ces partenariats dans la durée, car pour coopérer il faut le temps de se connaître et d'apprendre à travailler ensemble d'une part, et cela donne du sens à l'engagement public,
- Valoriser et optimiser les actions communes déjà engagées, dans ces partenariats.

Toujours dans cet esprit de pragmatisme qui anime la réflexion depuis le début, il est convenu de s'appuyer sur des partenariats conventionnés déjà existants avec la collectivité départementale, pour éventuellement les compléter avec cette action spécifique de développement économique sur le champ de l'ESS.

➤ Pour exercer la compétence économique; en accord avec la Région, le Conseil général conventionne d'ores et déjà avec les principaux organismes économiques et consulaires sur le département, ainsi qu'avec le Conseil Régional, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique.

➤ Le dispositif "micro crédit solidaire" permet d'associer d'autres organismes professionnels d'accompagnement : Limousin Actif, Airelle Corrèze.

➤ Sur un autre champ, la mission locale de Tulle qui porte le Dispositif départemental d'Accompagnement (DLA) est conventionnée avec la Direction Insertion & Logement.

➤ Enfin, au sein de la Direction Aménagement des Territoires, des partenariats avec les territoires sont engagés.

➤ 2 partenariats nouveaux sont à construire. Il s'agit de têtes de réseaux que sont la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire du

Limousin (CRES) et l'Union Régionale des SCOP Limousin Berry (URSCOP).

D'autre part, il est prévu de conventionner également avec tous les **partenaires financiers** qui accompagneront la mise en œuvre des actions. Il s'agit d'aller mobiliser des fonds auprès notamment du Conseil Régional du Limousin, de la Caisse des dépôts et Consignation, de l'Europe (FEADER et FEDER), de Limousin Actif (fonds de confiance), mais également d'aller chercher des partenariats de type privés auprès de fondations ou d'entreprises importantes pour notre territoire (EDF...).

Le Conseil général porte avec ce plan départemental une **stratégie de développement volontariste, d'impulsion et de coordination**. Le partenariat est d'autant plus important qu'il se souhaite se positionner comme un acteur engagé, et non pas comme seul pilote, aux côtés des réseaux, des territoires, des partenaires économiques.

Ces différentes conventions feront l'objet de dialogues et d'échanges, de clarification du qui fait quoi et comment, d'engagements sincères. Il sera question également des conditions d'évaluation du rôle et de l'implication de chacun.

Calendrier

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
Négociation des conventions plurianuelles Recherche de partenaires financiers	Signatures des conventions Évaluation et ajustements éventuelles		Évaluation		Évaluation

Budget

- Sans objet

Évaluation

- Annuelle

ORIENTATION 1
Soutien des initiatives et des activités

ORIENTATION 2
Consolidation de l'ESS

AXE 1
Aide à l'émergence de projets
1/ Lieu ressources : ingénierie & assistance et relais territoriaux
2/ Expérimentations
3/ Soutien départemental aux opérations innovantes avec la création d'un fonds ESS

AXE 2
Appui technique et financier
4/ Coopératives et CAE
5/ Dispositifs CG dédiés - FONCT
6/ IAE
7/ Dispositifs CG dédiés - Consommation durable
8/ Adaptation des aides de droit commun

AXE 3
Gouvernance et territoires
9/ Concertation
10/ Dynamiques territoriales
11/ Partenariats

AXE 4
Reconnaissance et partage de la culture
12/ Sensibilisation, promotion

Action 12

Sensibilisation - promotion

Justificatifs

Durant les différents ateliers tenus lors de l'élaboration avec les acteurs pour ce plan, la question de la définition et des contours de l'Économie Sociale et Solidaire a été posée plusieurs fois.

La richesse des échanges et la confrontation des différents points de vue, ont souligné néanmoins la nécessité de poursuivre ce **travail d'appropriation d'une culture à partager** sur des valeurs fondamentales, des modes d'entreprendre spécifiques, des besoins tout aussi spécifiques d'accompagnement et de développement d'activités.

La mise en œuvre d'une stratégie commune et partagée de coopération au service des projets économiques, porteur de sens et d'innovation, nécessite au préalable et en parallèle, de construire une **identité forte, de donner corps à cette notion** qui demeure encore trop floue, même auprès des décideurs locaux, parce que les enjeux de développement économique sont essentiels sur notre département.

Calendrier

1er semestre 2013	2d semestre 2013	1er semestre 2014	2d semestre 2014	1er semestre 2015	2d semestre 2015
- Répertorier les projets , les initiatives - Travail de prospection : recensement des ressources documentaires, aides et dispositifs d'accompagnement, - Réflexion sur une charte, label « ESS », - Évènementiel(s);		- Mise en place des outils de sensibilisation et de promotion, - Mise en œuvre des actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens, des élus - Actions de rapprochement ESS/économie dite traditionnelle, - Évènementiel(s).		- Évaluation et poursuite des actions	

Budget

	2013	2014	2015	Enveloppe
Fonds documentaire, site Internet, création de supports pédagogiques, plaquettes d'informations et guides, évèn-	6 000	6 000	6 000	18 000
	6 000	6 000	6 000	18 000

Évaluation

- Annuelle

Action 12 - Sensibilisation, promotion

Sensibilisation

Attentes

Les apports des ateliers à la réflexion sur les enjeux économiques par l'ESS ont été très enrichissants.

L'économie sociale et solidaire combine engagement social et initiative économique pour mettre la personne humaine au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal.

Elle est construite à partir d'un projet qui consiste à :

- penser et agir autrement en société,

- donner du sens à l'acte d'entreprendre.

L'ESS se caractérise par son **mode d'entreprendre** spécifique et non par des activités particulières. C'est un acteur économique à part entière, un axe du développement local.

La demande des acteurs de poursuivre ce travail pour développer un langage, des objectifs communs dans le cadre des valeurs véhiculées par l'ESS, mais également pour créer une identité commune, un sentiment d'appartenance à une même famille de valeurs est récur-

rente et essentielle.

Plusieurs axes sont à mener de front :

- Un **travail de création d'une culture commune** à construire à partir d'expériences et initiatives concrètes et visibles, pour pouvoir démarrer de l'existant pour mieux qualifier et mettre en valeur les activités,
- Un **travail d'appropriation**,
- Un travail sur la **reconnaissance de ces valeurs fondamentales** de fonctionnement aux différents acteurs de la sphère économique.

Mode opératoire

1) Se connaître- se reconnaître - besoin de s'identifier

• Mettre les acteurs en relation

- Approche partagée d'un "référentiel" commun pour mieux appréhender les différents contours que peut prendre cette économie ; faire émerger au travers de sensibilités différentes et des approches différentes, les spécificités de l'ESS,
- Organisation de conférences, débats, de temps forts dédiés à l'ESS, prétextes à la rencontre des acteurs,
- Identification de partenaires « têtes de réseaux » à même de déployer des actions de sensibilisation (CRES, URSCOP, Réseau REPAS, ...).

• Mobiliser les ressources universitaires pour certains projets, dans un esprit de « projets tutorés ».

• Rassembler, traiter et diffuser une information utile :

- **Répertorier les projets** d'entreprises et d'activités à forte utilité sociale,
- **Valoriser les initiatives** (guide des bonnes pratiques pour donner à voir par exemple),
- **Travail de prospection, de révélateur** afin d'aboutir à des pratiques de mutualisation, de mise en œuvre d'actions de mise en réseau, pour rendre visible une offre de services,
- **Repérage des réseaux** informels dans son environnement, qui sont autant de relais d'information et de sensibilisation,
- **Recensement des ressources** bibliographiques, documentaires, humaines en tant que réseau(x),
- **Recensement des aides et dispositifs d'accompagnement..**

2) Faire connaître, faire savoir dans une démarche d'apprentissage

2 approches :

Aller à la rencontre de et avoir la capacité à montrer pour **sensibiliser et diffuser** : auprès des élus, agents des collectivités, techniciens, consulaires, étudiants (lycéens et collégiens).

- Démarche de **formation/ action** à l'intention des acteurs de l'ESS ou université populaire de l'ESS notamment sur des thématiques telles que l'apprentissage de la coopération,

- **Faire connaître** pour diminuer l'éloignement pressenti entre ESS et économie dite "classique" et demeurer vigilant quant à cette impression de fracture entre ces 2 économies : auprès des instances économiques, des entreprises classiques, artisanat, commerces,

- Travail de présentation et de **communication** auprès des élus par des élus.

Objectifs

- Culture commune à construire, à s'approprier, à partager
- Action nécessitant une forte implication et animation des réseaux

Cible

- Tous acteurs se reconnaissant dans l'ESS

Partenariats

- CRES Limousin
- SCOP la Navette
- Association des Maires
- Réseaux informels et professionnels

Politiques départementales impactées

- Communication
- Cabinet
- Agenda21

Planification

- Mise en route de l'action en 2013

Budget annuel

- Sans objet

Action 12 - Sensibilisation, promotion

Promotion

Attentes

Dans la suite logique de la fiche précédente « sensibilisation » présentant les enjeux et les axes de travail à déployer pour construire une culture commune de l'Économie Sociale et Solidaire par et pour les acteurs, mais également pour une ouverture vers l'extérieur, il s'agira ici de décrire les **outils et supports de communication** qui en découlent.

Mode opératoire / outils et supports de communication

1) FONDS DOCUMENTAIRE : Crédation d'une **base documentaire** pour toute l'information jugée utile à faire connaître (cf. action 11)

- Crédation, diffusion et traitement de questionnaires auprès des entreprises et des opérateurs d'accueil, d'accompagnement et de développement économique (annuaire du « qui fait quoi ? Comment ? »),
- Assurer une mission de veille informative et réglementaire,
- Assurer une mise à jour régulière.

2) TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE : ACTIVITÉS ET USAGES

- Crédation d'un site portail Internet dédié à l'ESS, sans avoir la prétention de recherche d'exhaustivité :
- Éléments d'élaboration du plan, Base documentaire,
- Espace ouvert aux acteurs (contributions, liens, questionnements),
- Liens vers les structures partenaires (CRES, Limousin Actif, Association des Maires),
- Calendrier des temps forts, d'échanges et de réflexion sur des thématiques telles que l'utilité et la responsabilité sociale des entreprises, ...
- Comptes rendus des différentes rencontres,
- Tout document retraçant les étapes de mise en œuvre du plan départemental ESS.

3) DIFFUSION

► Crédation de supports pédagogiques :

- Expositions avec la CRES Limousin et la SCOP la navette
- Crédation de jeux et/ou mallette pédagogique

► Mobiliser différents moyens de communication

- Presse et communication presse (corrèze mag, les news letters des partenaires, presse locale),
- Télémillevaches.

► Communication spécifique auprès des collégiens et lycéens (en partenariat avec la région) en imaginant des actions concrètes rapides : par exemple faire une offre de stage, auprès des élèves de 3^e, dans des structures qui se reconnaissent de l'ESS ? (Recensement préalable - par secteur géographique/proximité des collèges).

► Plaquettes d'informations et guides

4) ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

► Organisation de circuits de visite d'entreprises et/ou se rapprocher de l'initiative estivale des consulaires « visites d'entreprises » pour faire connaître les activités présentes sur notre département,

► Participer à l'événement de promotion nationale du **Mois de l'ESS** pour organiser un point de rendez vous avec les acteurs.

5) CRÉATION D'UNE CHARTE, D'UN « LABEL ESS »

6) REALISATION PANORAMA ESS

Objectifs

- Crédier les supports de communication adaptés

Cible

- Tous acteurs se reconnaissant dans l'ESS

Partenariats

- CRES Limousin
- SCOP la navette
- CYBER Corrèze
- Réseaux informels et professionnels

Politiques départementales impactées

- Communication
- Cabinet

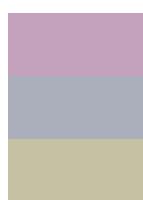
Planification

- Mise en route de l'action fin 2013/début 2014

Budget annuel

- 6 000 €

LEGENDE



Actions nouvelles

Actions A2I poursuivies

Actions A2I renforcées



Coût prévisionnel d'opérations
- Hors Insertion par l'Activité Économique -

	2013	2014	2015	total
1.1) Ingénierie	12 000	24 000	24 000	60 000
1.2) Relais	3 000	5 000	7 000	15 000
2.1) Appel à projets	8 000	10 000	12 000	30 000
2.2) Chèque conseils	0	10 000	15 000	25 000
2.3) Accélérateur d'initiatives	1 000	1 000	1 000	3 000
2.4) FRIS SCOP en développement	25 000	7 500	7 500	40 000
2.5) Cap'Jeunes	3 750	3 750	5 000	12 500
2.6) FAG AGRI	35 000	25 000	25 000	85 000
3) Fonds ESS	12 000	15 000	15 000	42 000
4.1) SCOP	19 000	19 000	19 000	57 000
4.2) Act hébergées	5 000	5 000	5 000	15 000
4.3) Entr associatives	0	0	5 000	5 000
4.4) CAE	0	0	25 000	25 000
5.1) Commande publique	48 000	48 000	48 000	144 000
5.2) MCS	20 000	22 000	22 000	64 000
5.3) SESA	14 000	16 000	18 000	48 000
6) IAE				
7.1) Ressourceries	10 000	10 000	10 000	30 000
7.2) Circuits courts - ingénierie	7 500	7 500	7 500	22 500
7.3) SUDOE/Commercialisation	71 650	38 850		110 500
8) Adaptation aides				0
9) Concertation				0
10) Territoires				0
11) Partenariats				0
12) Sensibilisation, Promotion	6 000	6 000	6 000	18 000
TOTAL COUT OPERATIONS	300 900	273 600	277 000	851 500

Plan approuvé en séance plénière du Conseil général - décembre 2012
